



RAPPORT D'ACTIVITÉ **2023**



SOMMAIRE

Le contexte

- p.3 La communauté d'agglomération
- p.5 Développement économique
- p.7 Soutien aux communes
- p.17 Environnement
- p.22 Equipements culturels et de loisirs
- p.32 Services à la population
- p.34 Comptes administratifs 2023
- p.39 Rapport sur l'égalité Femmes/Hommes 2023

Fougères Agglomération



LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Le mot du Président

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activité 2023 de Fougères Agglomération.

Au-delà de l'exercice obligatoire de transmission à nos communes membres vous y trouverez l'expression du dynamisme de notre intercommunalité et du professionnalisme de nos

services au travers de nombreuses informations commentées et chiffrées.

Vous souhaitant bonne lecture de ce document

Patrick Manceau
Président de Fougères Agglomération

En 2023,
on recense :

10 SÉANCES
DE BUREAU
COMMUNAUTAIRE

10 SÉANCES
DE CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION

7 RÉUNIONS
DE COMMISSIONS
CAO

39
COMMISSIONS
THÉMATIQUES :

6 ATTRACTIVITÉ
ÉCONOMIQUE
ET EMPLOI
urbanisme dynamique
rurale et territoire
numérique

4 TRANSITION ÉCOLOGIQUE,

5 MOBILITÉS,

5 FINANCES ET FORMATION
SUPÉRIEURES,

4 HABITAT,

1 RESSOURCES HUMAINES,
DIALOGUE SOCIAL
ET ADMINISTRATION,

1 PROMOTION
TERRITORIALE,

2 INFRASTRUCTURES
ET TRAVAUX,

4 ÉQUIPEMENTS
ET POLITIQUE CULTURELS,

4 ÉQUIPEMENTS
COMMUNAUTAIRES
NON CULTURELS

3 EAU ET ASSAINISSEMENT

12 AUTRES
COMMISSIONS
LÉGALES RÉPARTIES
AINSI :

6 COMITÉS
TECHNIQUES (CT),

2 COMMISSION
CONSULTATIVE DES
SERVICES PUBLICS
LOCAUX (CCSPL),

3 DÉLÉGATIONS DE
SERVICE PUBLIC (DSP)

Décisions

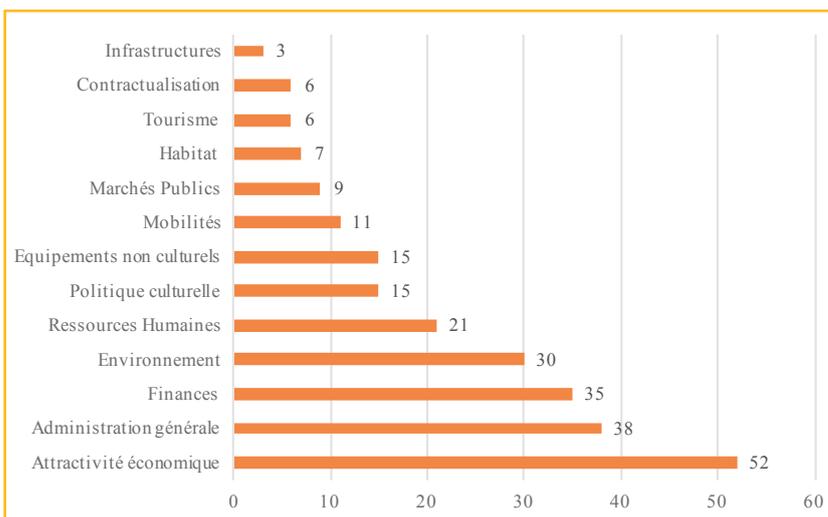
53 DÉCISIONS
DE BUREAU COMMUNAUTAIRE
PRISES PAR DÉLÉGATION
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

84 DÉCISIONS
DU PRÉSIDENT

10 ARRÊTÉS
DU PRÉSIDENT

248
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION

2023 - Répartition thématique des 248 délibérations du Conseil d'Agglomération



COMMUNICATION

Le magazine

Le Mag'Agglo a été publié trois fois en 2023. Imprimé à 27 000 exemplaires, il est distribué dans toutes les boîtes aux lettres du territoire.

Un changement de prestataire pour la distribution a été opéré. Médiapost ayant très fortement augmenté ses tarifs, Fougères Agglo s'est tournée vers Milee (anciennement Adrexo).

Les services de l'Agglo participent toujours activement à la détermination du contenu du Mag. Les articles sont quasi entièrement rédigés par la responsable communication.

Communication interne

Mise en place d'une newsletter en juin 2023. Envoyée à tous les agents de l'Agglo tous les 2 mois, elle recense les mouvements RH, les actualités des services et l'agenda du

moment.

Marque d'attractivité

Toute l'année, le service communication a travaillé avec le service développement économique sur le déploiement de la marque Fougères, Être Au Bon Endroit. Une vidéo de promotion du territoire a été réalisée et diffusée au cinéma de Fougères et dans 4 cinémas Rennais.

Une soirée réunissant les dirigeants d'entreprises s'est tenue le 20 septembre en partenariat avec le Pays de Fougères basket pour présenter la vidéo.

SYSTÈME D'INFORMATION

Renforcement de la Sécurité

La priorité du service informatique pour l'année 2023 fut l'amélioration de la sécurité. Pour la sécurisation des données, un ancien serveur a été recyclé et mis à jour afin d'en faire un serveur de sauvegardes incrémentales pour l'ensemble des machines virtuelles. Ce système est bien plus sécurisé et bien plus rapide. Il permet également la restauration de fichiers spécifiques au sein d'une sauvegarde, ce qui offre un gain de temps considérable au service informatique quand une demande de restauration de fichier est demandée.

Pour la sécurisation de nos réseaux, un grand nombre de commutateurs sur l'ensemble de nos sites ont été changés. Cela apporte un gain de performance sur l'infrastructure et permet une meilleure gestion en cas d'incident.

De plus, l'Agglo participe au plan « France Relance » sur le volet cybersécurité depuis 2022. L'année 2023 représente la mise en œuvre du premier pack relais avec la réalisation de nombreuses actions comme la rédaction de documents clés (PSSI, PRA, PCA), la sensibilisation à la cybersécurité, la fourniture de clés biométriques, etc.

La seconde préoccupation est de répondre aux besoins des services et des usagers.

Tous les sites de Fougères Agglomération qui le pouvaient sont passés sur des abonnements fibre optique en FTTH afin d'augmenter leur débit internet.

Des pare-feux ont également été mis en place avec des points de fuite internet, une liaison IPSEC sur l'ensemble des sites, afin d'augmenter leur débit internet. Les infrastructures locales ont été simplifiées en centralisant les serveurs au siège afin de limiter les risques de panne associées. Cette dernière opération a été possible grâce à l'augmentation des débits internet des sites.

Un serveur Prometheus/Grafana a été installé afin de moderniser notre système de supervision et d'augmenter son périmètre. L'ensemble de notre infrastructure multi-sites peut désormais être visualisé avec un suivi de l'ensemble du matériel actif.

Enfin, un wiki a été mis en place afin de répertorier l'ensemble des connaissances et démarches du service informatique.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Bâtiments économiques

L'Agglomération est propriétaire de 10 bâtiments loués aux entreprises, répartis sur l'ensemble du territoire. Ces bâtiments ont vocation à accompagner le développement des activités. En 2023, l'ensemble des bâtiments ont été occupés par des entreprises locales.

En 2023, une étude de faisabilité a été menée pour rénover le bâtiment relais n°1 à Louvigné du Désert, devenu vétuste. Ces travaux permettront de répondre aux besoins du chantier d'insertion LE TOURNEVIS, récemment ouvert. L'étude a été réalisée par le cabinet Sensorium, pour un montant de 8 400 € HT. Une extension du bâtiment permettra en complément d'ouvrir des cellules pour les artisans locaux.

Dispositif d'aides aux entreprises

Le Pass commerce et artisanat

Le Pass Commerce Artisanat a été attribué à 25 entreprises en 2023, pour un montant global de 128 941,29 € de subventions attribuées dont 58 481,25 € de reste à charge pour l'Agglo (La Région a contribué à hauteur de 52 491,86 € et la Ville de Fougères pour 17 968,18 €)

Pass Jeunes Agriculteurs

En 2023, 8 dossiers ont été validés, pour un montant global de 20 000 €.

L'aide à l'emploi et à l'investissement

En 2023, 2 entreprises ont bénéficié de la subvention : l'association De Voies en Voix, dans le cadre de l'ouverture d'un chantier d'insertion à Louvigné-du-Désert (montant attribué de 32 000 €) et l'entreprise SUNWEST, pour la création de son activité d'installation de panneaux photovoltaïques (montant attribué de 32 000 €).

Le Fonds d'Intervention Économique

Plusieurs fonds de concours ont été attribués en 2023 :

- Un fonds de concours de 14 363,31 € a été attribué à la commune de Combourtillé, pour son projet de rénovation d'un commerce multiservices ;
- La commune de La Bazouge-du-Désert a bénéficié d'un montant de 2 412,87 € dans le cadre d'un investissement matériel pour le restaurant communal ;
- Une aide de 60 000 € a été validée à la commune de Fleurigné pour son projet de création d'une épicerie multi-service associative ;
- La commune de Luitré-Dompierre a bénéficié d'un montant de 60 000 € dans le cadre de la modernisation de la boulangerie.

La marque d'attractivité

« Fougères, Être au bon endroit »

La marque d'attractivité « Fougères, Être au bon endroit » s'est dotée de nombreux outils en 2023, notamment un site Internet, une vidéo de promotion et un clip diffusé dans

les cinémas locaux, ainsi qu'à Rennes. Une convention de partenariat a également été établie avec la SPL Destination Fougères, afin de faciliter la commercialisation de kits et box de bienvenue.

Une soirée réunissant les dirigeants d'entreprises s'est tenue le 20 septembre 2023, dans les locaux de la salle de Justy Specker à Fougères. Devant plus de 150 participants, Patrice Perodeau, directeur du site de Safran à Fougères, a témoigné de la

plus-value pour un territoire de disposer d'une marque. Il a mis en lumière l'utilité pour une entreprise de disposer d'outils pour valoriser le territoire sur lequel elle est implantée, en particulier pour le recrutement.

Le Président du Pays de Fougères Basket, Laurent Coudray, a également témoigné en tant qu'ambassadeur de la marque, avec quelques joueurs de l'équipe.

Projet de requalification de la zone d'activités de l'Aumallerie



L'Agglomération mène le projet de requalification du parking de l'Aumallerie situé à l'entrée de la zone d'activités. Du fait de la localisation et son environnement, ce foncier présente de nombreux enjeux stratégiques. Pour ce faire, le cabinet Atelier du marais à Fougères a été retenu en 2022. Plusieurs comités de pilotage se sont tenus en 2023, pour aboutir au choix d'un scénario d'aménagement. Le projet va se poursuivre en 2024 avec le choix du maître d'œuvre permettant la mise en œuvre opérationnelle du projet.

Les zones d'activités

VENTES DE TERRAINS

- **Zone de Plaisance** - vente à l'entreprise Gélin d'un terrain de 2 ha au prix de 21,75 € le m² et vente d'un terrain contigu



de 1 ha au prix de 30 € le m² ; Vente à l'entreprise « LE F » d'un terrain de 5,700 m² au prix de 30 € le m².

-Zone de la Meslais - Vente à GALEO d'un terrain de 12 500 m² au prix de 30 € le m² pour l'implantation d'un village d'entreprises.

-Zone de l'Aumallerie - Vente à la Société Rocher Coupé d'un terrain de 1,5 ha au prix de 30 € le m² ; Vente à MLR Fougères d'un terrain de 2,5 ha au prix de 30 € le m² ; Vente aux transports RALLU d'un terrain de 2 ha au prix de 30 € le m² ; Vente à la Société Seguin Truck d'un terrain de 11300 m² au prix de 30 € le m².

Aménagement de la zone d'activités Cimette II : Le cabinet Infraconcept a été retenu en 2023, pour aménager une nouvelle zone d'activités de 5 ha, sur la commune de La Chapelle-Fleurigné. Le contrat de maîtrise d'œuvre s'élève à 24 880 €. Le permis d'aménager, validé à l'automne 2023, prévoit la commercialisation d'une douzaine de lots.

Aménagement de liaisons douces sur la zone d'activités



de l'Aumallerie : le cabinet TECAM a aménagé en 2023 une liaison douce le long de la voie Eugène Freyssinet (420 ml). La couche de roulement sur la placette Joliot Curie a également été réalisée à cette occasion. Ces travaux s'élèvent à près de 120 000 € HT et vont bénéficier du soutien financier de l'Etat au titre de la DSIL. Cette subvention, d'un montant de 80 000 €, va également aider à la réalisation d'une seconde liaison douce le long de la voie Louis Lumière (950 ml). Ces travaux sont programmés pour début 2024.

• LE FIL Tiers lieu économique

Les 7 bureaux dédiés aux entreprises ont tous été loués en 2023, pour une durée moyenne de 12 mois. Les salles de réunions et l'espace de coworking sont également occupés quotidiennement. Une quinzaine de coworkers utilisent le service régulièrement. Les salles de réunions ont été louées majoritairement par les partenaires locaux ainsi qu'une trentaine d'entreprises locales. En 2023, des sessions collectives organisées par les partenaires de la création d'entreprises se sont poursuivies.

Le chiffre d'affaires du FIL s'élève à 37 594,71 € HT pour la partie bureaux/salles de réunion/coworking et 41 688,46 € pour les bureaux loués aux services territoriaux.

• LE FABLAB « FougèresLab »



Ce service localisé à la médiathèque la Clairière donne accès à une gamme de technologies de fabrication numérique et offre un accompagnement auprès des particuliers et des professionnels, et des scolaires. L'objectif est de permettre la transformation des idées, des projets en nouveaux produits et prototypes.

En 2023, des investissements ont été réalisés, avec l'acquisition de 3 nouvelles imprimantes 3D dernière génération. 32 animations ont été proposées tout au long de l'année gratuitement, allant de la réalisation de capteurs qualité d'air CO₂ au montage d'un meuble modulable en bois.

Un nouveau service a aussi été mis en place : une offre de location de machines pour permettre une seconde vie à l'investissement matériel et tester certains équipements pour des projets spécifiques.



Depuis 2023, Fougères Agglomération intègre le programme de volontariat européen Erasmus+. Le temps d'une année, le volontaire européen est formé, tout en accompagnant le fabmanager dans ses missions.

Le fablab a aussi organisé en septembre 2023 un RepairLab réunissant les différents acteurs de la réparation du territoire pour valoriser cette pratique auprès du public.

Enfin, 13 créneaux payants ont été réservés en 2023 au Fablab, permettant une recette totale de 1090€.

Ces créneaux ont permis de concrétiser des projets avec des entreprises, des établissements scolaires, des artisans et des associations.

• Le point Accueil Emploi (PAE)

Malgré la légère augmentation du taux de chômage constaté, le territoire de Fougères Agglomération reste plutôt dynamique. Au regard de cela, le PAE a su, pour cette année, développer des actions pour aller vers de nouveaux publics. De nouveaux projets ont été mis en place (forum des métiers et de l'orientation, salon de la reconversion...), et d'autres sont en cours de création afin d'aller vers des publics plus éloignés (insertion socio-professionnelle des allocataires RSA).



En 2023, on recense 349 contacts avec le public au cours de l'année. 78 personnes ont été suivies au sein du PAE et on a constaté 44 nouveaux inscrits, soit une augmentation de 29,4% pour les inscriptions et une diminution de 10% pour les suivis par rapport à l'année précédente.

Enfin, le volet « mobilités » a été fortement exploité tout au long de l'année

2023. Le parc de 4 scooters et un vélo à assistance électrique a bénéficié à 7 usagers sur l'année.

Pour le soutenir dans son fonctionnement, le PAE a reçu au titre de l'année 2023 une subvention du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine d'un montant de 8 280 €.

· Réseau des Entreprises accueillantes

Le 4 avril 2023, le Réseau des entreprises accueillantes du pays de Fougères a été lancé à Maen-Roch, en présence d'une centaine de personnes. Ce réseau vise à rassembler des employeurs et acteurs de l'emploi pour partager et démultiplier les pratiques efficaces en matière d'attractivité, d'intégration et de fidélisation des salariés.

Le 11 décembre a eu lieu la première Remise des labels «Entreprises accueillantes», un temps fort de communication qui a valorisé 14 entreprises, à la fois dans leurs pratiques déjà en place et dans leurs engagements à progresser.



· Tourisme

Bilan des recettes annuelles de la taxe locale de séjour :

2019	2020	2021	2022	2023
72 500,74 €	58 797,32 €	77 559,36 €	105 800,79 €	121 122,38 €

En 2023, dans le cadre d'un avenant au contrat de Délégation de Service Public, Fougères Agglomération a versé à la SPL Fougères Tourisme une subvention d'exploitation de 404 878 €, soit une augmentation de 3% par rapport à l'année précédente.



· Forum des métiers et de l'orientation

Fougères Agglomération, avec Couesnon Marches de Bretagne, a organisé le 20 et 21 janvier 2023 un Forum des métiers et de l'orientation à l'Espace Aumallerie. Cette première édition a été un succès, rassemblant 2 500 participants dont 1 000 élèves de 3e venus avec leur établissement et 1 200 visiteurs libres (collégiens, lycéens, jeunes en formation professionnelle, demandeurs d'emploi, salariés en reconversion). 300 professionnels ont pu témoigner de leur métier. Le budget de près de 8 000 € a été pris en charge pour près de la moitié par Fougères Agglomération et cofinancé à hauteur de 30% par la Région Bretagne et 21% par Couesnon Marches de Bretagne.

· Travail partenarial

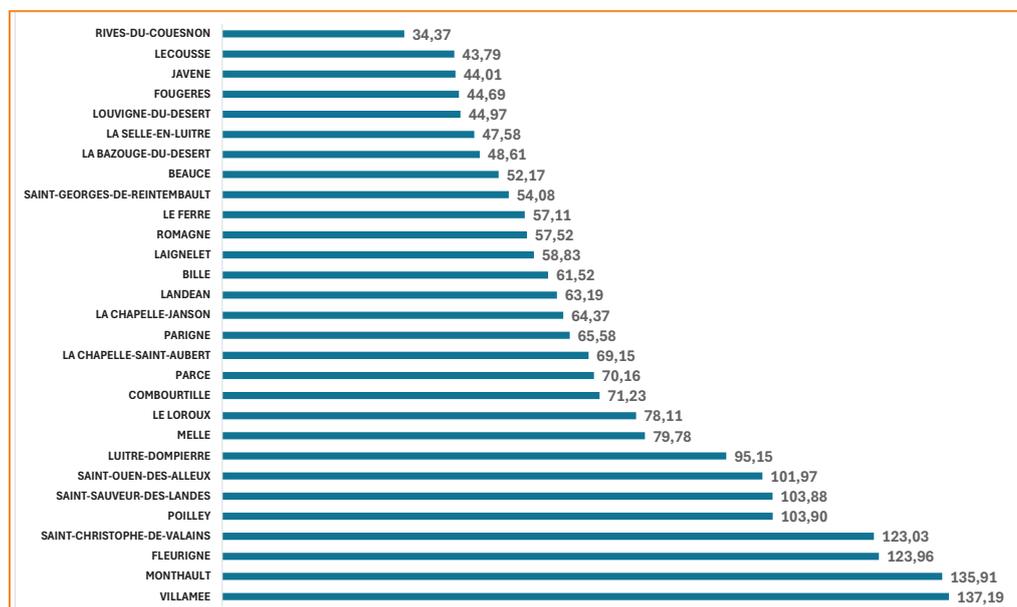
Le travail d'animation de la Mission Emploi-Formation se caractérise par une relation partenariale étroite avec les acteurs de l'emploi intervenant sur le territoire.

En 2023, l'Etat, à travers la DREETS (Direction régionale de l'économie, de l'emploi du travail et des solidarités) a soutenu l'animation du service Développement économique à hauteur de 17 000 €.

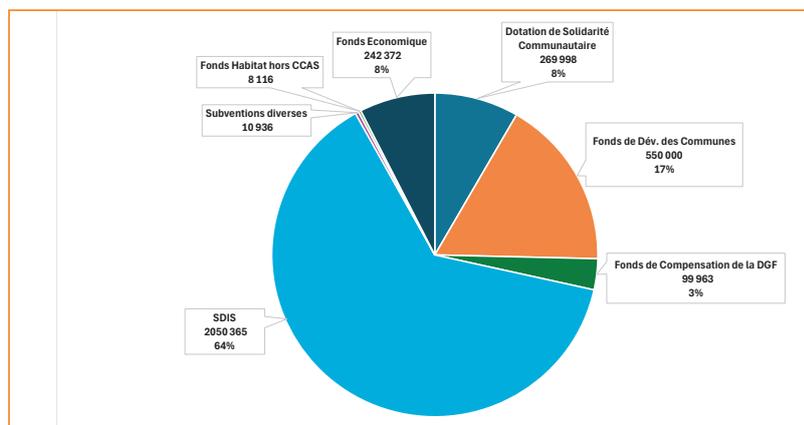
SOUTIEN AUX COMMUNES

Soutien direct

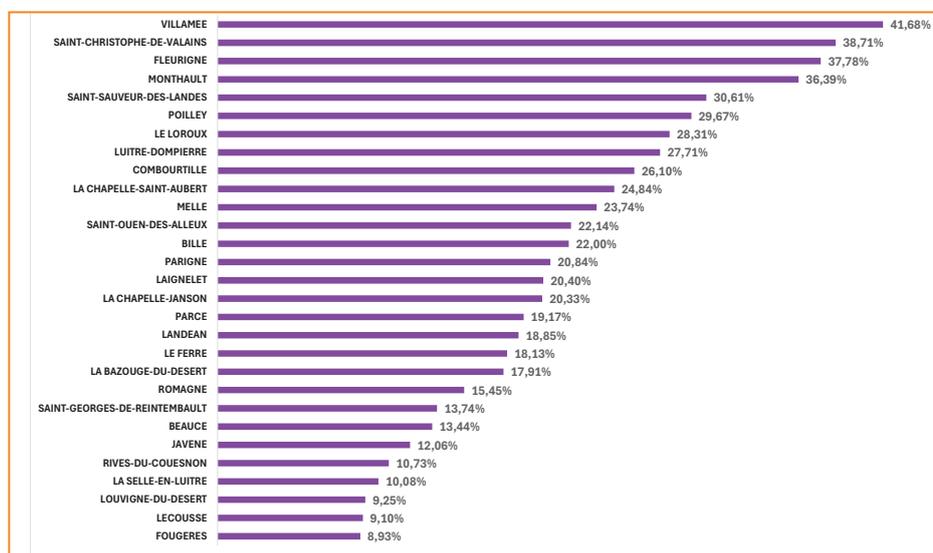
• Soutien direct aux communes en € par habitant



• Répartition du soutien aux communes par type



• Soutien direct aux communes en % de leurs produits fiscaux



Communes	population municipale 2023 INSEE	part population Agglo	Produit fiscal communal 2023 (hors compensation et coef correcteur)	Dotation de Solidarité Communautaire	Fonds de Dév. des Communes	Fonds de Compensation de la DGF	SDIS	Subventions diverses	Fonds Habitat hors CCAS	Fonds Economique	TOTAUX	par habitant	% du produit fiscal
BAZOUËGE-DU-DESERT	1 088	1,90%	295 325	7 693	25 972		16 850			2 372	52 888	48,61	17,91%
BEAUCE	1 390	2,43%	539 498	5 155	9 562		57 804				72 521	52,17	13,44%
BILLE	1 073	1,88%	300 094	5 576	15 614		44 821				66 011	61,52	22,00%
CHAPELLE-JANSON	1 510	2,64%	478 173	8 442	25 950		62 807				97 199	64,37	20,33%
CHAPELLE-SAINT-AUBERT	462	0,81%	128 628	4 511	17 799	2 694	6 945				31 949	69,15	24,84%
COMBOURTILLE	621	1,09%	169 488	5 050	12 760		26 421				44 231	71,23	26,10%
FERRE	728	1,27%	229 252	8 301	22 225		11 048				41 574	57,11	18,13%
FLEURIGNE	953	1,67%	312 734	4 829	13 078		40 231			60 000	118 138	123,96	37,78%
FOUGÈRES	21 121	36,91%	10 564 254	55 830			888 016				943 846	44,69	8,93%
JAVENE	2 187	3,82%	798 369	6 119			90 138				96 257	44,01	12,06%
LAIGNELET	1 220	2,13%	351 886	5 406	16 541		49 824				71 771	58,83	20,40%
LANDEAN	1 198	2,09%	401 680	6 250	18 965		50 486				75 701	63,19	18,85%
LECOUSSE	3 378	5,90%	1 625 646	8 546			139 384				147 930	43,79	9,10%
LOROUX	657	1,15%	181 281	6 155	17 295		27 868				51 318	78,11	28,31%
LOUVIGNÉ-DU-DESERT	3 397	5,94%	1 650 785	14 737	33 251	47 341	57 425				152 754	44,97	9,25%
LUITRE-DOMPIERRE	1 848	3,23%	634 477	10 984	27 498		77 362			60 000	175 844	95,15	27,71%
MELLE	661	1,16%	222 143	7 842	17 984	16 650	10 261				52 737	79,78	23,74%
MONTHAULT	256	0,45%	95 616	7 561	15 667	7 394	4 170				34 792	135,91	36,39%
PARCE	655	1,14%	239 740	5 793	12 996		27 166				45 955	70,16	19,17%
PARIGNE	1 371	2,40%	431 527	7 528	24 584		57 804				89 916	65,58	20,84%
POILLEY	374	0,65%	130 964	5 964	16 076	10 552	6 268				38 860	103,90	29,67%
ROMAGNE	2 505	4,38%	932 855	9 824	29 455		104 197		616		144 092	57,52	15,45%
SAINT-CHRISTOPHE-DE-VALAINS	237	0,41%	75 323	7 763	14 294	3 473	3 628				29 158	123,03	38,71%
SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBAULT	1 512	2,64%	595 063	11 018	42 267	4 043	24 435				81 763	54,08	13,74%
RIVES-DU-COUESNON	2 959	5,17%	948 087	14 333	40 216		47 144				101 693	34,37	10,73%
SAINT-OUEN-DES-ALLEUX	1 350	2,36%	621 836	11 423	44 917		21 319			60 000	137 659	101,97	22,14%
SAINT-SAUVEUR-DES-LANDES	1 570	2,74%	532 834	7 852	22 701		65 040		7 500	60 000	163 093	103,88	30,61%
SELLE-EN-LUITRE	633	1,11%	298 953	3 741			26 380				30 121	47,58	10,08%
VILLAMEE	306	0,53%	100 731	5 772	12 333	7 816	5 123	10 936			41 980	137,19	41,68%

		Totaux		269 998	550 000	99 963	2 050 365	10 936	8 116	242 372	3 231 751		
population regroupée	57 220	produit											
soutien moyen à l'habitant	56,48 €	23 887 242 €											
pourcentage moyen du produit	13,53%	3 231 751 €											

Soutien indirect via la contractualisation

Le soutien de Fougères Agglomération aux communes se traduit également par la signature de dispositifs contractuels avec des partenaires institutionnels.

• Département - Contrat départemental de solidarité territoriale 2023-2028

Fougères Agglomération s'est engagée en 2023 dans l'élaboration d'un Contrat Départemental de Solidarité Territoriale avec le Département d'Ille-et-Vilaine, pour la période 2023-2028.

Pour cette 4ème génération de contrat de territoire, le territoire de Fougères Agglomération est doté d'une enveloppe de 8 856 144 €, dont 1 613 844 € dédiés aux actions de

fonctionnement (programmation annuelle sur toute la durée du contrat) et 7 242 300 € dédiés aux opérations d'investissement (programmation annuelle en 2023, 2024, 2025, au regard de la maturité des projets).

La programmation de fonctionnement 2023, établie conjointement par les élus communautaires et départementaux, ainsi que par des membres de la société civile, a permis d'apporter une aide financière aux communes suivantes :

Porteur du projet	Projet	Subvention fléchée
Fougères	Campagne d'attractivité touristique et culturelle 2023	32 400 €
Fougères	Jardins féériques 2023	13 500 €
Louvigné-du-Désert	Programme d'animations du centre culturel Jovence 2023	22 500 €
Total subventions fléchées sur des projets communaux		68 400 €

La programmation d'investissement 2023 a visé quant à elle à répondre aux enjeux partagés entre Fougères Agglomération et le Département, à savoir :

- **développer** les mobilités alternatives pour rapprocher les habitants du territoire et rapprocher l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale des territoires voisins ;

- **soutenir** et garantir une offre de santé de proximité ;
- **conforter** les services de proximité et l'habitat différencié pour fixer la population sur le territoire et favoriser l'accueil des familles ;
- **intégrer** les enjeux de transitions dans le développement du territoire.

Porteur du projet	Projet	Subvention fléchée
Beaucé	Création d'un pôle culturel et sportif intergénérationnel	132 159 €
SIVOM Billé-Combourtille-Parcé	Agrandissement de la maison de santé - Billé	81 590 €
Fougères	Réalisation d'un Pôle d'Echange Multimodal sur le secteur République - Gare routière	500 000 €
Fougères	Construction d'une maison de santé sur le site de l'usine Bertin	400 000 € + 20 000 € bonification
Javené	Valorisation d'une zone humide	52 500 €
CCAS Le Ferré	Réhabilitation d'un immeuble au 13/15 rue de Bretagne en vue d'y construire des logements sociaux	305 000 € + 40 000 € bonification
Luitré-Dompierre	Réaménagement du parc de la Belle-Aude Dompierre-du-Chemin	259 868 €
Rives-du-Couesnon	Restructuration d'un équipement mutualisé à vocation scolaire et périscolaire Saint-Jean-sur-Couesnon	500 000 € + 100 000 € bonificatio
Saint-Sauveur-des-Landes	Aménagement cyclable reliant le bourg de Saint Sauveur des Landes au Pôle d'Échange Multimodal de Romagné	101 054 €
Total subventions fléchées sur des projets communaux		2 332 171 €

• Région – Bien vivre partout en Bretagne 2023-2025

Fougères Agglomération s'est engagée en 2023 dans le dispositif d'accompagnement régional des territoires « Bien Vivre Partout en Bretagne » pour la période 2023-2025. Ce partenariat vise à soutenir les projets en faveur des transitions, de l'habitat et des services de proximité, grâce à une dotation financière de 2 212 912 € dédiée au territoire (1 954 278 € de dotation socle et 258 634 € de reliquats issus des dispositifs 2021 et 2022).

Au titre de la période 2023-2025, après concertation avec Fougères Agglomération, la Région Bretagne a retenu les projets communaux suivants :

Porteur du projet	Projet	Subvention fléchée
Fougères	Réalisation d'un Pôle d'Echange Multimodal sur le secteur République - Gare routière	640 000 €
Fougères	Construction d'une maison de santé sur le site de l'usine Bertin	200 000 €
La Chapelle-Fleurigné	Réhabilitation d'un ensemble immobilier situé en centre bourg en espace intergénérationnel, espace coworking et logements sociaux La Chapelle-Janson	162 000 €
Louvigné-du-Désert	Rénovation thermique de l'école maternelle	105 300 €
Luitré-Dompierre	Réhabilitation du presbytère en pôle administratif, associatif et logements - Luitré	206 691 €
Parigné	Réhabilitation/extension d'une maison inoccupée dans le centre-bourg pour la création d'une salle associative mutualisée	29 758 €
Poilly	Réhabilitation d'une maison en plusieurs logements	92 759 €
Rives-du-Couesnon	Restructuration d'un équipement mutualisé à vocation scolaire et périscolaire - Saint-Jean-sur-Couesnon	335 262 €
Saint-Georges-de-Reintembault	Réhabilitation du site des Ajoncs d'or (ensemble immobilier à vocation publique (ALSH) et associative)	202 500 €
Total subventions fléchées sur des projets communaux		1 974 270 € €

Réunion de négociation de la programmation le 21 novembre 2023.



• Etat - contrat de relance et de transition écologique 2021-2026

Fougères Agglomération s'est engagée en 2021 dans un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), en partenariat avec l'Etat, pour la période 2021-2026.

Le CRTE a pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique du territoire. Concrètement, des projets suffisamment

matures et correspondant aux priorités du CRTE seront retenus chaque année pour bénéficier d'un financement au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Ainsi, en 2023, sur la base d'une proposition de Fougères Agglomération et d'une sélection opérée par l'Etat, 4 projets communaux ont pu bénéficier de la DSIL :

Porteur du projet	Projet	Subvention fléchée
Fougères	Construction d'une maison de santé sur le site de l'usine Bertin	700 000 €
Parigné	Création d'un terrain de loisirs intergénérationnel	110 000 €
Luitré-Dompierre	Sécurisation de la rue du Saut-Roland et de la place des commerces et réaménagement du parc de la Belle-Aude Dompierre-du-Chemin	100 000 €
Saint-Sauveur-des-Landes	Aménagement cyclable reliant le bourg de Saint-Sauveur-des-Landes au Pôle d'Échange Multimodal de Romagné	70 000 €
Total subventions fléchées sur des projets communaux		980 000 €

• Europe – Programme LEADER 2023-2027

Fougères Agglomération est la structure-porteuse du Groupe d'Action Locale (GAL) et du programme Liaison entre Actions du Développement de l'Économie Rurale (LEADER) sur son territoire et sur celui de la communauté de communes de Couesnon-Marches-de-Bretagne depuis le 1er janvier 2021.

L'année 2023 a été marquée par la sélection de Fougères Agglomération, en tant que structure-porteuse du GAL, au programme Leader 2023-2027. Une dotation de 1 255 481 € a été allouée au territoire pour permettre la mise en œuvre de la stratégie locale axée sur la mobilisation contre le réchauffement climatique et la mobilisation participative. Deux agents assureront l'animation et la gestion du programme, à hauteur de 1,5 ETP.

Le 2ème semestre 2023 a permis d'introduire le Comité de Programmation Leader et d'adopter la maquette financière, le règlement intérieur, la grille de sélection des projets ainsi que les outils de communication.



AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

Habitat

Le Programme Local de l'Habitat, exécutoire depuis fin novembre 2021 est entré en 2023 dans sa deuxième année d'animation et de développement des actions en faveur d'une politique de mixité sociale et de renouvellement urbain.

Il s'est aussi adapté aux évolutions réglementaires et particulièrement au « Zéro Artificialisation Net » qui renforce la nécessité de se réappropriier le bâti vacant et le foncier disponible à l'intérieur de l'enveloppe des bourgs des Communes du territoire.

• Animer des dispositifs opérationnels d'amélioration de l'habitat

Parmi les actions du PLH, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement urbain du cœur de ville de Fougères est entrée elle aussi dans sa deuxième année de fonctionnement. Outre l'objectif de réhabiliter des logements et immeubles vacants, elle a pour vocation le recyclage d'immeubles dégradés et le curage d'îlots abandonnés en vue d'une revitalisation du cœur de ville.

En 2023, le cabinet « Urbanis », chargé de l'opération, a rencontré à plusieurs reprises, 14 propriétaires privés dont 4 propriétaires occupants et 10 propriétaires bailleurs.

Outre ces rencontres, le bureau d'études a également fourni un travail d'importance pour faire aboutir les procédures de renouvellement urbain en proposant à l'intercommunalité et à la Commune des Opérations de Restauration Immobilière pour des demandes de financement en Commission Nationale de Lutte contre l'Habitat indigne et indécant.

Le coût de la prestation ingénierie d'animation de cette OPAH s'est élevé en 2023 à 69 937,38 € pour 41 480,11 € de subvention.

• Améliorer la qualité de confort du parc de Fougères Agglomération (74 logements)

En 2023, Fougères Agglomération a consacré 149 880 € de budget, affecté à l'entretien courant et à l'amélioration du confort, notamment thermique, des logements locatifs sociaux.

A ce titre, un marché pour la remise à niveau des diagnostics de performance énergétiques a été lancé en trois tranches d'analyse pour les 74 logements sociaux de Fougères Agglomération.

En matière de gestion locative, la Commission d'attribution de logements (CAL) s'est réunie à quatre reprises. 23 demandes ont été examinées et 14 logements ont été attribués.

Les logements ont généré 298 848 € de recettes en 2023.

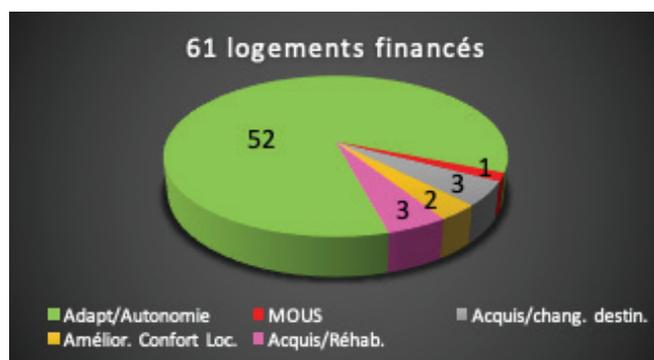
• Prévenir la précarité énergétique dans le parc social

Pour la troisième année consécutive, Fougères Agglomération a poursuivi le programme SLIME+ (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie) initié en 2021 en collaboration avec l'Agence Locale de l'Energie du Pays de Fougères. En concertation avec les travailleurs sociaux, donneurs d'alerte, il s'agit d'aider les locataires du parc social ou privé à sortir de la précarité énergétique. En 2023, le service a permis le suivi de 20 ménages pour une dépense totale de 14 172 €. Le CLER, a participé à hauteur de 10 576,65 € et le Département, le SDE 35 et Fougères Agglomération ont participé à hauteur de 1 198,45 € chacun.

• Animer et faire vivre le PLH

Dans le cadre de l'action 2 du PLH pour l'animation de revitalisation de centre bourg, un cycle de rencontres a été lancé pour faire partager aux élus du territoire, des expériences menées sur des communes et pouvant être partagées.

En matière d'aides à la réalisation des objectifs fixés dans le PLH, en 2023, Fougères Agglomération a financé 61 dossiers de propriétaires privés, principalement en travaux d'adaptation autonomie, pour un montant de 111 000 euros et pour un total d'achat de biens vacants et de montant de travaux de 2 004 195 €.





Fougères Agglomération a également soutenu les communes dans leur projet de revitalisation de centre bourg. Elle a ainsi financé :

- la commune de Le **Ferré** à hauteur de **30 000 €** pour l'achat et la réhabilitation de biens vacants dégradés pour la création de logements sociaux



- la commune de **Mellé** avec un financement à hauteur de **2 500 €** sur un montant de 23 950 € pour la réalisation d'une étude urbaine destinée à proposer des scénarios de revitalisation du secteur de l'ancienne école privée vacante de la rue du Doué.



• Poursuite du programme « Petites Villes de Demain »

Dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », la cheffe de projet dédiée a poursuivi au sein du service son accompagnement aux côtés des communes de Louvigné-du-Désert et de Rives-du-Couesnon afin de conduire une stratégie contribuant à l'amélioration de l'habitat, du commerce et des espaces publics, à créer de nouveaux services et faire face aux défis des transitions écologique et numérique.

L'année 2023 s'est traduite par l'engagement opérationnel du programme, après la signature d'un avenant à la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire le 9 mars 2023. Cet avenant permet de lier les programmes «

Action Cœur de Ville » et « Petites Villes de Demain » dans la démarche de redynamisation des centralités.

Cette intégration vise à renforcer la cohérence territoriale de Fougères Agglomération, qui repose sur un maillage urbain autour de la ville-centre (Fougères) et des pôles de proximité (Louvigné-du-Désert et Rives-du-Couesnon), avec le soutien de l'Etat, du Département, de la Région ainsi que la Banque des Territoires.

• Réforme des attributions des logements sociaux

Fougères Agglomération a engagé la Réforme des attributions de logements sociaux par la mise en place de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL).

📍 Système d'information géographique (SIG)

• Entrée en service d'un SIG commun avec le SCOT

Début 2023, le SIG en ligne X'Map est entré en service pour les communes membres et les différents partenaires publics.

En 2023, en plus de la bascule vers le nouvel outil, les principales réalisations du service SIG ont été les suivantes :

- Mise à jour des données géographiques partagées avec les utilisateurs, notamment réseaux et données d'urbanisme.
- Réalisation d'un observatoire des zones d'activités à l'échelle du Pays en lien avec le SCOT et Couesnon Marches de Bretagne : analyse fine des parcelles situées dans le périmètre des 40 secteurs d'activités économiques du territoire.

- Participation aux pôles métiers du réseau Géobretagne, notamment sur la standardisation des données et sur les zones d'activités. Sensibilisation des agents producteurs à la qualité de la donnée produite en vue de leur diffusion en OpenData sur la plateforme régionale.
- Formation des agents à l'utilisation des outils mis en place et de leur évolution, avec présence un jour par mois dans les locaux de la Maison de l'Agglo à Louvigné-du-Désert pour être au plus près des agents des services Habitat et Environnement.
- Accompagnement des communes pour le dépôt de leurs données d'urbanisme dans le Géoportail de l'Urbanisme : sept PLU communaux ont ainsi été mis à jour au cours de l'année. Au 31 décembre 2023, 24 documents d'urbanisme communaux (sur 31 en vigueur) sont ainsi partagés sur ce site. Tous les documents d'urbanisme en vigueur sont par ailleurs mis en forme au standard en vigueur et peuvent ainsi aisément être publiés sur demande de la commune compétente.

• Mise en place du Plan de Corps de Rue Simplifiée (PCRS)

Fougères Agglomération est membre du groupement de commandes pour la constitution d'un Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) piloté par le Syndicat Départemental d'Énergie (SDE35).

Le PCRS est un référentiel commun mutualisé qui doit permettre à chaque gestionnaire de réseaux de faire figurer l'ensemble de son patrimoine sur un fond de plan unique et très précis afin de satisfaire à la législation DT/DICT.

Les photos aériennes à haute définition ont été livrées en 2023. Le portail de visualisation de ces données sera mis en place par le SDE35 au cours de l'année 2024.

• Urbanisme réglementaire et aménagement du territoire

L'objectif du « Zéro artificialisation nette » nécessite que les collectivités aient une connaissance précise de leur consommation foncière. À l'initiative de l'Observatoire du SCOT, et dans le prolongement de la mise en place du référentiel régional MOS (Mode d'Occupation des Sols), un travail a été initié pour identifier le plus précisément possible les consommations foncières à usage d'activités économiques et d'habitat.

En complément, les services habitat et urbanisme de Fougères Agglomération ont participé conjointement à des ateliers pratiques sur la sobriété foncière dans les opérations d'aménagement.

À l'occasion de l'élaboration de leurs documents d'urbanisme, les communes ont sollicité la communauté d'agglomération pour disposer d'un bilan exhaustif des consommations foncières, notamment dans les opérations de développement économique.

• Révision du SCOT et aménagement intercommunautaire

Fougères Agglomération est associée à la révision en cours du SCOT (Schéma de cohérence territoriale) du Pays de Fougères. En 2023, une réunion a été organisée afin de relancer les études après l'entrée en vigueur de la loi « Climat et Résilience ».

• Suivi des projets structurants d'aménagement du territoire

- Assistance aux communes pour réaliser et diffuser leurs bases adresses afin de répondre à l'obligation de mise à disposition de leurs données d'adressage au 1er janvier 2024. Quatre communes ont été accompagnées au cours de l'année 2023.

- Poursuite du suivi du projet « Bretagne Très Haut Débit » dont la maîtrise d'œuvre est assurée par le syndicat mixte Mégalis Bretagne. En 2023, les travaux de la deuxième phase de déploiement de la fibre optique se sont poursuivis et les études de déploiement de la troisième et dernière phase ont été lancées en fin d'année. La participation financière de Fougères Agglomération pour 2023 s'est élevée à près de 500 000 €.

🚲 Mobilité

Fougères Agglomération est autorité Organisatrice des Mobilités et à ce titre organise les transports publics sur son territoire à travers le réseau de transports urbains, le SURF, un service de navettes rurales, le transport à la demande et les mobilités cyclables.

Afin de financer les transports et les services de mobilités, Fougères Agglomération perçoit le versement mobilité (ex versement transport). Cette redevance a progressivement été étendue aux 28 communes du territoire. Les personnes physiques et morales employant plus de 11 salariés à l'exception des fondations reconnues d'utilité publique à caractère non lucratif dont l'activité est de caractère social sont concernées. En 2023, 2 387 732,44 euros net ont été perçus.

• Le réseau SURF

Fougères Agglomération a renouvelé sa Délégation de Service Public avec Transdev pour la gestion des transports publics dans le pays de Fougères, pour une contribution financière et forfaitaire de 1 441 000 € en moyenne sur six ans, du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2025.

Ce service dessert les communes de Beaucé, Fougères, Laignelet, La Selle-en-Luitré, Lécousse et Javené du lundi au samedi. En 2023, le SURF, c'est :

- Une nouvelle ligne événementielle (la ligne 7) créée en septembre
- La création de 20 nouvelles courses sur toutes les lignes
- Des départs plus tôt pour faciliter les correspondances

avec les cars Breizh GO

- Une fréquentation du réseau de +11 % (499 435 validations contre 448 728 validations en 2022)
- +7,5% de recettes sur les titres (249 103 euros en 2023 ; 231 789 euros en 2022)
- 476 277 km parcourus / 6 lignes de bus
- 13 véhicules mis à disposition, dont 4 nouveaux bus hybrides livrés en 2023
- 1 expérimentation d'une navette électrique pendant les 2 semaines des vacances de Noël
- Un tarif unitaire stable de 1,10 €
- Une contribution financière et forfaitaire de 1 629 206 € réalisée en 2023
- 150 élèves de CM2 sensibilisés aux transports en commun (6 classes dans 6 établissements)
- Intégration au réseau de la descente à la demande après 18h

• Les navettes rurales

Fougères Agglo expérimente depuis 2019 la mise en place de navettes rurales pour se rendre gratuitement à Fougères les mercredis et samedis après-midi. Nouveauté 2023, les navettes ont circulé pendant l'été et durant les vacances scolaires de la Toussaint. 3 233 personnes ont fréquenté le service sur l'année 2023 (+5%). Le coût de ce service a été de 60 380 € HT.

Il existe également un service de navette les mercredis après-midi sur le secteur Nord. Depuis septembre 2020, ce service, gratuit et ouvert à tous, financé par Fougères Agglomération est mis en oeuvre avec le Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire de Poilley, Villamée, Le Ferré. Pour bénéficier de ce service, une inscription au préalable doit être effectuée auprès de l'éducateur sportif. En 2023, le service a transporté de manière régulière 16 enfants pour un coût de 22 227,64 € euros.

• Le Transport à la demande

Fougères Agglomération porte le transport à la demande et conventionne par secteur (Nord, Centre et Sud) avec les compagnies de taxis locales. Les usagers achètent leurs tickets en formalisant leur demande auprès des mairies ou CCAS. Pour les habitants des communes de Beaucé, Laignelet, Fougères, Lécousse et Javené, seules les personnes titulaires d'une carte mobilité inclusion invalidité peuvent bénéficier de ce service.

Quelques chiffres 2023, suite à la mise en oeuvre du nouveau règlement :

- 422 bénéficiaires (365 usagers en 2022) : 294 femmes et 128



hommes

- 5930 trajets réalisés (5449 en 2022) : 5081 dans le secteur centre / 742 dans le secteur Nord / 107 dans le secteur Sud
- Coût du service : 121 394,14€ HT / recettes : 25 843,64 euros.

• L'accompagnement à la mobilité du Point Accueil Emploi (lire page)

• Prime aux particuliers pour l'achat de vélo à assistance électrique

Suite aux modifications des aides de l'Etat, Fougères Agglomération a modifié son règlement d'attribution (aide de 20%, plafonnée à 200 euros). 112 dossiers ont été traités en 2023 pour un montant de 20 029 € d'aides financières, (40 970,51€ d'aides financières en 2022). 54 % des bénéficiaires sont des femmes. La moyenne d'âge des attributaires est de 52 ans.

• Le prêt de vélos aux entreprises

Fougères Agglomération poursuit son expérimentation auprès des entreprises volontaires. En 2023, Fougères Agglomération a augmenté son parc de 10 VAE pour mieux répondre au besoin des entreprises. Les entreprises Zeiss, RW Couture et ANSES ont bénéficié du dispositif et d'une formation dispensée par Roazhon Mobility. Les salariés ont parcouru 10 246 kilomètres.

• Schéma Directeur Vélo

L'année 2023 a été marquée par la concrétisation de la politique cyclable de Fougères Agglomération. 3 concertations ont été menées avec les communes au printemps et un comité de pilotage élargi a validé en juillet les principes directeurs d'aménagement de près de 200 km d'itinéraires cyclables à 15 ans.

• Les itinéraires structurants

En 2023, Fougères Agglomération a signé un protocole d'engagement préalable à la signature d'un Pacte des Mobilités avec le Département d'Ille et Vilaine. Ce pacte a permis de financer les pistes cyclables à haut niveau de service entre Saint Sauveur des Landes et Romagné, la piste cyclable Louis Lumière à la Selle en Luitré et une piste cyclable dans le centre de Beaucé.

2023 a également été l'année de la voie Verte V409. Désormais nommée la Régalante, l'itinéraire entre le Mont Saint Michel et Nantes a été jalonné tout au long de son parcours.

• L'Agglo à vélo

Dans le cadre de la semaine des mobilités, le samedi 30 septembre, Fougères Agglomération a organisé en collaboration avec la Médiathèque La Clairière, le Fablab et le Smictom du Pays de Fougères et pour la première fois une journée dédiée au vélo, esplanade des Chaussonnières.



• Multimodalité : 2 PEM sur le territoire

Le PEM (Pôle d'Echange Multimodal) de Romagné a été inauguré le 8 juillet 2023. Le coût du projet s'élève à 569 113 € pour Fougères Agglo, financés à hauteur de 119 757 € par la Région, 98 454 € par le fonds européen Feder et 51 000 € par le Département dans le cadre du volet 2 du contrat de territoire. Le projet de PEM de Fougères est porté par la Ville de Fougères dans le cadre d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage unique depuis une délibération du 11 juillet 2022.

Une convention a été signée en décembre 2022. La Ville a lancé les marchés publics et a validé avec Fougères Agglomération en juillet 2023 l'équipe de maîtrise d'oeuvre : URBICUS.

• Covoiturage

Fougères Agglomération adhère depuis 2019 à la plateforme OuestGo conçue pour mettre gratuitement en relation les covoitureurs. Fougères Agglomération verse une participation de 1 500 € par an et bénéficie des données des usagers présents sur le territoire.

• Transports scolaires et interurbains

Depuis le 1er janvier 2018, Fougères Agglomération assure la gestion du transport scolaire et interurbain et en confie l'organisation à la Région Bretagne. Cette organisation est reconduite chaque année.

Elle délègue également cette organisation à des structures locales sous deux modes :

- **Autonome** : Les structures sont chargées d'inscrire les élèves et d'organiser le transport de ces derniers. Fougères

Agglomération verse une participation financière à ces structures depuis le 1er janvier 2018. Ainsi, en 2022-2023, 355 élèves ont été transportés, contre 364 élèves en 2021-2022. Le montant global de ces subventions s'élève à 132 325,51 € euros.

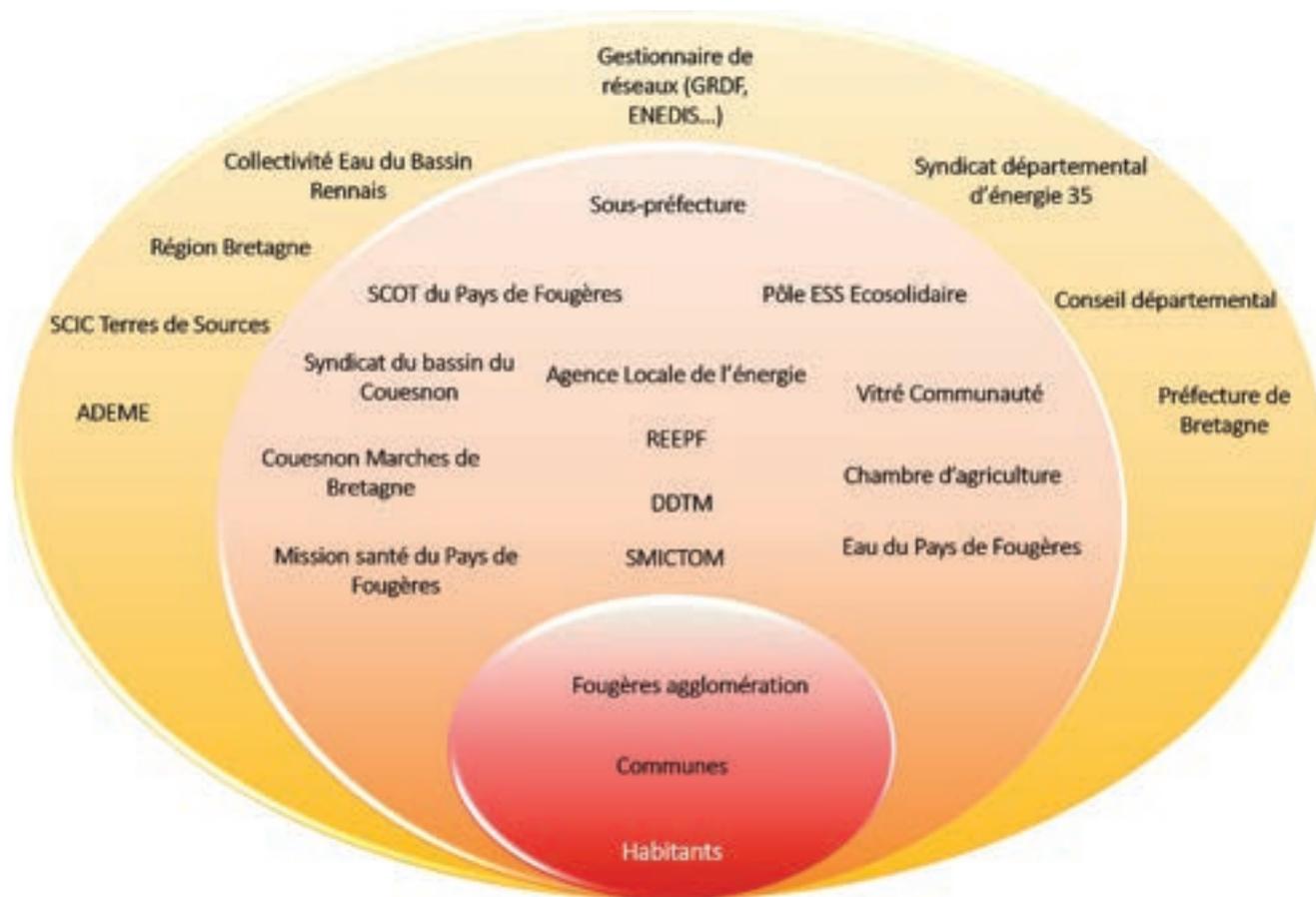
- **Réemploi** : Les structures sont chargées d'inscrire les élèves et la prestation de transport est réalisée par un prestataire, commandé par la Région Bretagne en réemploi d'un circuit scolaire organisé pour les secondaires. Fougères Agglomération demande une participation à ces structures pour les élèves non ayant droit au sens du règlement de transport régional. Le coût des transports est pris en charge par la Région Bretagne.

Ces charges de fonctionnement et recettes sont compensées par la Région Bretagne, conformément à la convention provisoire d'organisation relative à la prise de compétence de Fougères Agglomération.



ENVIRONNEMENT

Transition écologique



Le PCAET, un projet multi-partenarial © Fougères Agglomération

- **PCAET Axe 1 : Structurer le portage politique, l'ingénierie et la cohérence territoriale de dynamiques climat-air-énergie.**

Le Plan Climat Air Energie Territorial, feuille de route pour la politique énergétique et écologique du territoire, se divise en 6 axes stratégiques et 34 fiches actions.

Le comité de pilotage du 20 juin 2023, a permis de présenter l'état d'avancement, et de montrer que l'ensemble des actions sont initiées.

- **PCAET Axe 2 : Performance énergétique des bâtiments communautaires**

Fougères Agglomération travaille en partenariat avec l'Agence Locale de l'Energie du Pays de Fougères afin d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments

communautaires. Le Conseil en Energie Partagé (CEP) suit les consommations énergétiques et d'eau et permet de mettre en avant des préconisations visant une baisse des consommations et des coûts induits.

L'année 2023 a permis de dresser le bilan des consommations 2022. En 2022, la consommation énergétique était de **2 958 249 kWh** (hors piscine), ce qui correspond à une dépense totale de 424 421 €. Il est constaté une baisse significative par rapport à 2021, avec une diminution de **- 10%** des consommations sur le secteur « bâtiment » et près de **- 22%** sur le secteur « Eclairage public ».

Les consommations de gaz ont baissé significativement en 2022. Les consommations d'électricité sont restées relativement stables par rapport à 2021. Les consommations de fioul ont augmenté très légèrement. La piscine, comptabilisée à part, représente 62 % des consommations énergétiques de Fougères Agglomération (environ **4 800 000 kWh** pour une dépense de 335 000 €).

• **Bilan des consommations énergétiques de l'année 2022 (hors piscine) :**

En chiffre en 2022		Evolution 2017-2022	
Consommation totale d'énergie	2 958 249 kWh	- 5 %	- 155 580 kWh
Dépenses totales d'énergie	424 421 €	+ 36 %	+ 112 120 €
Consommation des bâtiments	2 702 594 kWh	- 5 %	- 144 731 kWh
Dépenses des bâtiments (hors eau)	384 606 €	+ 40 %	+ 110 327 €
Consommation de l'éclairage public	255 655 kWh	- 4 %	- 10 849 kWh
Dépense de l'éclairage public	39 815 €	+ 5 %	+ 1 793 €

Les consommations d'eau ont également baissé sensiblement en 2022, avec 7402 m3 consommés (hors piscine), soit **-25%** par rapport à 2021. Environ 15 000 m3 d'eau ont été consommés à la piscine.

• **PCAET Axe3 :
Projet Alimentaire Territorial**

Fougères Agglomération participe à la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial « L'eau à la Bouche ». Le projet alimentaire s'articule autour de trois axes de travail : les circuits de proximité, la restauration collective et l'éducation à l'alimentation saine et durable.

La participation de Fougères Agglomération représente **10 000 €** pour l'année 2023.

• **PCAET Axe 4 : Economie circulaire, collecte et traitement des ordures ménagères**



Le programme Territoire Econome en Ressources piloté par le SMICTOM du Pays de Fougères a permis d'engager une dynamique autour de l'économie circulaire et de la gestion raisonnée des ressources sur leur territoire. Le travail engagé permet de mettre en lien les acteurs du réemploi.

En 2023, un diagnostic de territoire a été finalisé. Cette étude permet de connaître la faisabilité de développe-

ment d'une filière pour les matériaux de seconde vie.

Quatre enjeux majeurs sont ressortis :

- N°1 : le développement de solutions de réemploi adaptées aux gisements locaux ;
- N°2 : l'émergence d'acteurs ;

- N°3 : la formation des acteurs ;
- N°4 : les expérimentations sur des opérations concrètes et accompagnées.

• **PCAET Axe 5 : Energies renouvelables**



Des ombrières photovoltaïques ont été mises place sur le Pôle d'Echanges Multimodal de Romagné. Les ombrières ont une capacité de production annuelle d'environ **330 MWh** correspondant à la consommation annuelle de 80 équivalent-foyer.

• **PCAET Axe 6 : Actions en faveur de la biodiversité et éducation à l'environnement**

> **Espèces invasives : frelons asiatiques**

Afin de lutter contre le frelon asiatique, Fougères Agglomération poursuit son partenariat avec la FGDON (Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles).

596 nids ont été détruits en 2023 contre 822 nids en 2022. Le montant total de prise en charge de la destruction des nids en 2022 est de **36 000 € TTC**.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Total	306	295	648	226	438	275	822	596

Nombre de nids détruits sur le territoire de Fougères Agglomération, bilan départemental 2023©FGDON

> Espèces invasives : ragondins

Fougères Agglomération a constaté une présence croissante de ragondins sur certains espaces de ses propriétés foncières, notamment aux abords des bassins tampons dans les zones d'activités.

Une convention de partenariat a été signée avec la Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FGDON) pour limiter l'impact des rongeurs aquatiques envahissants, à travers des actions de piégeage sur ses propriétés foncières.

En 2023, 125 ragondins ont été piégés sur les zones prioritaires de Fougères Agglomération.

Cette action représente un coût annuel de 5 000 €.

	Ragondins	Rats musqués
ZA Plaisance ST SAUVEUR	28	0
ZA Polygone POILLEY	23	2
ZA l'Aumallerie	21	2
Etang de Galaché et périphérie	53	0
Total	125	4

• Education à l'environnement

Une aide de **5 000 €** a été versée au Réseau d'Éducation à l'Environnement du Pays de Fougères (REEPF) pour soutenir son programme « Terr'Alim ». En 2023, 9 classes ont

• Eau et assainissement

> Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

Les actions menées ont pour objectif de restaurer les cours d'eau ayant subi des impacts et pressions par le passé, en vue d'atteindre le bon état écologique demandé par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau.

Travaux réalisés en 2023

- Restauration morphologique des cours d'eau : **1657 ml** de



Remise à ciel ouvert du ruisseau de la Métairie du Bois (St Georges-de-R.)



Remise en fond de vallée du ruisseau de La Galandais à Romagné



11 petits ouvrages ou busages ont été rendus franchissables, et **5 rampes d'enrochement** ont été créés au niveau d'ouvrages existants.

- **1 étang de 1000 m²** a été supprimé permettant au cours d'eau de retrouver son lit sur 80 ml.
- Aménagements bétail : **2740 ml de clôtures** et **9 abreuvoirs** ont été installés en berges.
- Entretien avant travaux et plantations : **3516 ml de végétation** ont été entretenus avant travaux. 1 embâcle a été supprimé, 11 peupliers ont été abattus et 123 arbres ont été plantés en berges.

• Gestion d'espaces naturels humides : la vallée du bois Ainaux à Monthault pour l'accès au public y compris PMR (Personnes à

Cours d'eau recréé après suppression d'étang à St Ouen-des-Alleux



pu bénéficier de ce programme complet sur l'éducation alimentaire et le développement durable, soit 206 élèves au total sur le territoire de Fougères Agglomération.

Fougères Agglomération a également soutenu à hauteur de **5 000 €** le programme pédagogique « une énergie positive dans mon école » conduit par le REEPF.

Le 27 novembre 2023, Fougères Agglomération, en partenariat avec la Ville de Fougères, organisait une journée à destination des éco-délégués du territoire à l'Espace Aumallerie. Sept établissements scolaires étaient présents à cette journée, soit environ **80 collégiens et lycéens**.

cours d'eau ont été restaurés

- Restauration de la continuité écologique : **17 petits ouvrages** ou busages ont été rendus franchissables, et **5 rampes d'enrochement** ont été créés au niveau d'ouvrages existants.

- **1 étang de 1000 m²** a été supprimé permettant au cours d'eau de retrouver son lit sur 80 ml.

- Aménagements bétail : **2740 ml de clôtures** et **9 abreuvoirs** ont été installés en berges.

- Entretien avant travaux et plantations : **3516 ml de végétation** ont été entretenus avant travaux.

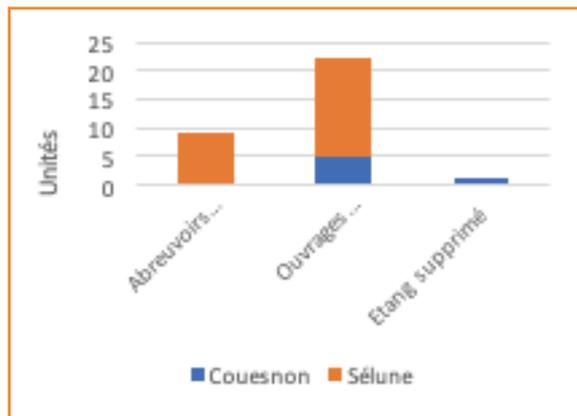
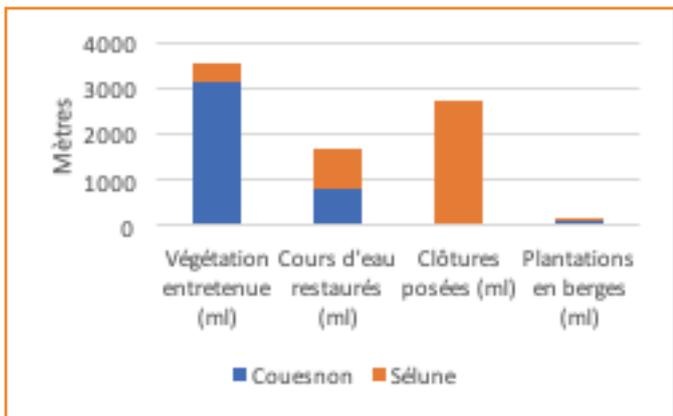
1 embâcle a été supprimé, 11 peupliers ont été abattus et 123 arbres ont été plantés en berges.

• Gestion d'espaces naturels humides : la vallée du bois Ainaux à Monthault pour l'accès au public y compris PMR (Personnes à

Cours d'eau recréé après suppression d'étang à St Ouen-des-Alleux

• **Montant total des travaux : 157 515,72 € TTC**, subventionné à 80% par les Agences de l'Eau et le Département 35.

> **Synthèse des travaux menés en 2023 par bassins versant**



Mobilité réduite), et la frayère à brochets à Rives-du-Couesnon.

phiques, d'une modélisation hydraulique et d'une étude géotechnique. Les dépenses liées à l'étude s'élèvent pour 2023 à **41 790 € TTC** financés par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (50%) et par le Département 35 (30%).

Etudes menées en 2023 : Une mission de maîtrise d'œuvre a débuté pour le projet de restauration de la continuité écologique au niveau du moulin du Gué Landry sur le Nançon à Fougères, se traduisant par la réalisation de relevés topogra-

> **Préservation et restauration du bocage**

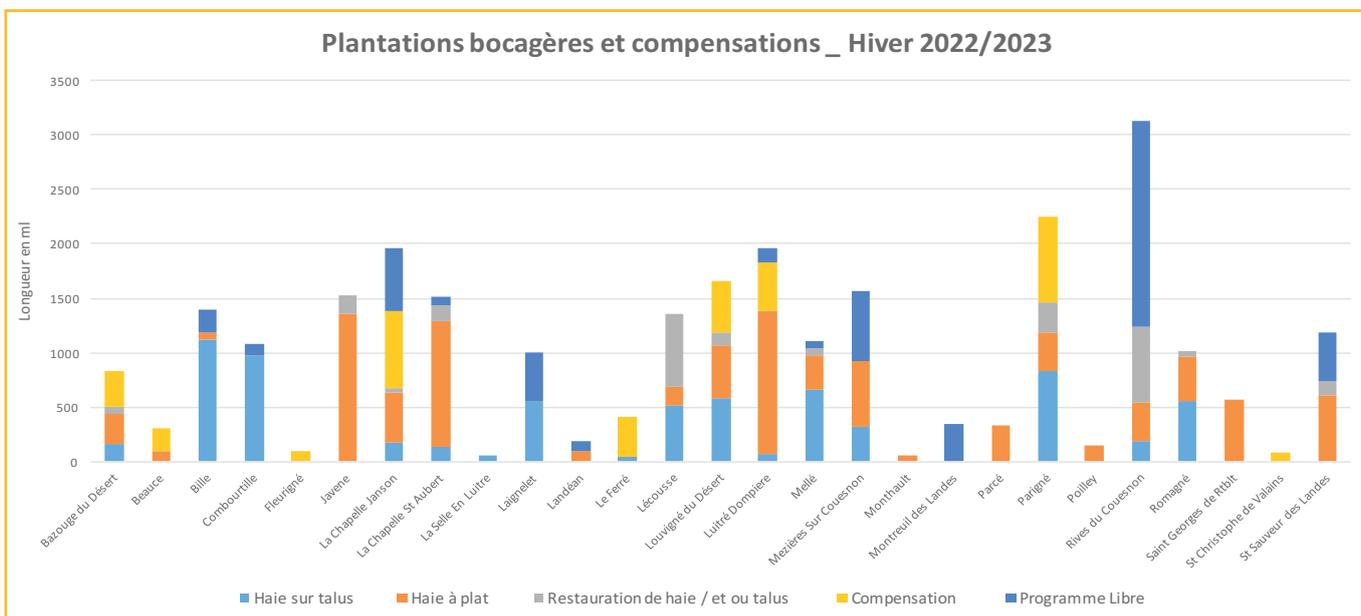
23,6 km de plantations ont été réalisées chez 77 bénéficiaires durant l'hiver 2022/2023, et 36,6 km de haies plantées



Plantation réalisée à Romagné – Janvier 2023



Plantation réalisée à Beaucé – Janvier 2023



les années précédentes ont été entretenus. Montant : 205 401,82 € TTC, subventionné à 80%. L'animation 2023 a permis de préparer les projets de plantation de l'hiver 2023/2024.

- 11 exploitations agricoles ont bénéficié d'un accompagnement technique aux compensations bocagères. 3,5 km de linéaires ont été créés en compensation de 2,8 km de linéaires arasés.
- 10 exploitations ont bénéficié d'un diagnostic bocager



Initiation à la taille des arbres – 6 mars 2023

dans le cadre du Pass Jeune Agriculteur.

- 1 exploitation a bénéficié de la réalisation d'un Plan de Gestion Durable des Haies.
- 31 exploitations ont bénéficié de Mesures Agro Environnementales Climatiques « bocage ».
- 1 commune a été accompagnée pour assurer la protection du bocage existant dans son Plan Local d'Urbanisme : Beaucé.
- 16 bénéficiaires ont été sensibilisés à la taille des arbres



Plantation avec le lycée de Saint-Aubin-du-Cormier

> Assainissement collectif

Fougères Agglomération a la charge du service public d'assainissement collectif, compétence obligatoire depuis le 1er janvier 2020. Sur les secteurs en DSP en 2023 :

- **5794 abonnés (+0,7%)** avec **375 063m3 facturés (-5,3%)**
- **11 stations d'épuration**, et une longueur totale de **122 km** de réseaux de collecte.

Travaux réalisés en 2023

- Réhabilitation du tamis dégrilleur de la station d'épuration à Beaucé : 7 000 € HT. Campagne de contrôle de 50 branchements sur le réseau par l'exploitant + test fumée : 6 000 € HT
- Nouveau dégrilleur sur le poste de relevage (PR) Bourg à St-Sauveur-des-Landes : 40 000 € HT.

- Réhabilitation de 480 ml de réseaux à St-Sauveur-des-Landes, rues de la Salorge et du Coglais : 230 000 € HT. Campagne de contrôle de 50 branchements : 5 000 € HT
- Réhabilitation de 300 ml de réseaux et 20 branchements à Romagné, rue de la Chasse Beauvais : 120 000 € HT.
- Réhabilitation des disques biologiques (paliers, axe et demi-accouplement) de la station d'épuration de Le Ferré, dans le cadre du contrat de DSP.
- Réhabilitation de la station d'épuration de Louvigné-du-Désert par renforcement du génie civil, aménagement du poste de relevage et mise en sécurité des ouvrages (gardes corps...) : 395 000 € HT, réceptionné en mai 2023.
- Optimisation du bassin tampon de La Chapelle-Janson et équipement des mesures de débit : 20 500 € HT.



Travaux sur réseaux - Romagné



Travaux sur station - Le Ferré

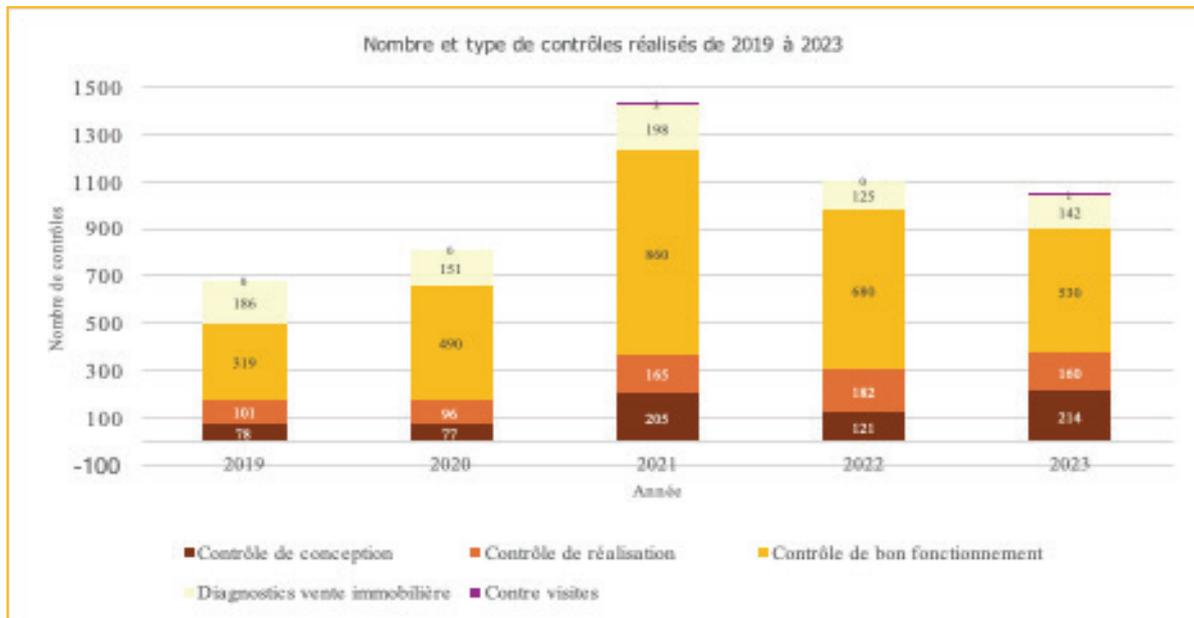


Travaux PR-La Chapelle-Janson

> Assainissement non collectif (SPANC)

1047 contrôles d'installations ont été réalisés par Véolia : 58% des contrôles réalisés en 2023 sont conformes et 42% sont non conformes. Le recouvrement de pénalités pour

non-conformité ou pour obstacles à l'accomplissement des missions de contrôle permet d'inciter à la mise en conformité.



En 2023, l'état des conformités des investigations sur le territoire est de 46%.



Maquette des rando-fiches



Maquette des mâts de départ

Randonnée

> Entretien des sentiers

L'entretien et le balisage des sentiers de randonnée issus des randoguides, inscrits au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée et/ou reconnus d'intérêt communautaire, a été réalisé en 2023 sur environ 100 km de sentiers.

L'association d'insertion Etudes et Chantiers assure cet entretien en réalisant 4 passages par an, pour un coût de 73 372 € nets de taxe, subventionné par le Département à hauteur de 21 200 €.

> Valorisation des sentiers

En partenariat avec la SPL Destination Fougères et en lien avec les communes concernées, l'actualisation de

8 circuits pédestres en boucle a été finalisée en 2023 :

- Laignelet : circuit Entre Vallons et Forêt
 - Saint-Georges-de-Reintembault : circuit de la toile à l'agri-culture
 - Parigné : circuit de Landemarais
 - La Chapelle-Janson : circuit Saint-Lézin
 - Fleurigné : circuit du Bois Mary
 - Saint-Ouen-des-Alleux : circuit balade audonienne et circuit de la vallée du Couesnon
 - Rives-du-Couesnon : circuit à la recherche de la catiche
- Chacun de ces circuits pourra bénéficier au printemps 2024 d'une rando-fiche individuelle, d'un mât de départ en centre bourg et d'un balisage directionnel jaune.

EQUIPEMENTS CULTURELS ET DE LOISIRS

Espace Aumaillerie

L'Espace Aumaillerie est un équipement polyvalent ayant pour vocation d'accueillir une multitude d'événements. Chaque année, il accueille ainsi des salons professionnels, des salons grand public, des congrès, des concerts et spectacles ou encore des grands rassemblements (concours fonction publique, conventions économiques, etc.)

En 2023, l'activité de l'Espace Aumaillerie s'est déclinée comme suit :

- 35 manifestations accueillies : 3 concours, 8 concerts, 5 foires et salons, 5 événements associatifs, 7 conventions économiques et 3 événements de Fougères Agglo et 4 accueils gracieux de l'établissement français du sang.

- **57 journées de location** facturées

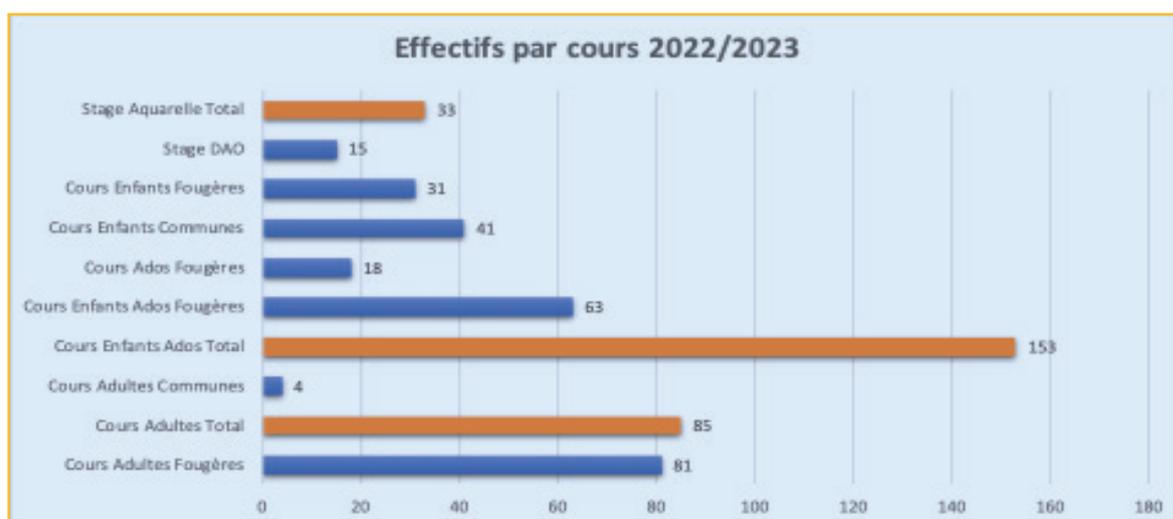
- Pour un **chiffre d'affaires de 147 000 €**

Ecole d'Arts Plastiques

Pour l'année 2022-2023, le thème retenu pour orienter l'année artistique était « Sentir le monde ».

En 2022-2023, **222 élèves** se sont inscrits à l'École Communautaire d'Arts Plastiques soit une augmentation de 29% par rapport à l'année précédente.

Les cours d'arts plastiques se déroulent aux Urbanistes Fougères mais aussi dans les communes de Beaucé, Javené, Parigné, Louvigné-du-Désert, Romagné.



Régulièrement, l'École Communautaire d'Arts Plastiques expose dans divers lieux de Fougères Agglomération (cinéma, Office de tourisme, médiathèques du réseau, etc.) ce qui apporte une vraie valorisation pour l'école.

Les enseignants de l'ECAP ont invité les élèves à découvrir la pratique de cyanotype, une méthode d'impression photographique qui produit des tirages d'une couleur bleu de Prusse caractéristique.

En partenariat avec le centre social de Fougères et l'association La Source Hermine de Gérard Garouste, l'École

Communautaire d'Arts Plastiques a organisé deux stages de mosaïque en direction des enfants.

Depuis la rentrée 2023, l'atelier de DAO (Dessin Assisté par Ordinateur) pour les enfants, ados et adultes ont lieu à la médiathèque.

L'école d'arts plastiques a également organisé un cycle de quatre conférences à destination des adultes et a poursuivi son partenariat avec le cinéma Le Club autour du thème Sentir le monde.

Galerie d'arts Albert Bourgeois

Tout comme pour l'école d'arts plastiques, la thématique de la saison artistique 2022-2023 de la galerie d'Art était les « Sentir le monde ».

Plusieurs expositions ont eu lieu :

L'exposition collective « Quelle nature ! » du 29 septembre au 4 décembre 2022 a permis de toucher 1031 personnes.

L'exposition « Arrêt sur image » d'Eric du 19 janvier au 12

mars 2023 a été visitée par 1751 personnes.

L'exposition résidence de Jacques Vieille « Jardin Carré » a quant à elle été présentée du 6 avril au 4 juin a été vue par 894 personnes.

Enfin, du 23 juin au 17 septembre 2023, le public a pu découvrir l'exposition Harmonies de Maïa Flore sur l'esplanade des Chaussonnières.

La Galerie est également sortie de ses murs pour s'installer dans les médiathèques:

- Du 17 février au 16 mars 2023,

Médiathèque de La Bazouge-du-Désert : exposition des dessins contemporains d'Olga Boldyreff

- Du 19 avril au 7 juin 2023

Médiathèque de Landéan : exposition «Entre les lignes»

- Du 19 avril au 10 juin 2023

Médiathèque de Laignelet : Exposition «Les animaux dans le street art»

La programmation 2022-2023 de la galerie a rassemblé 4420 visiteurs.

En 2022-2023, la Galerie a renouvelé son partenariat avec l'Education nationale. On compte 1795 scolaires qui ont bénéficié de visites et d'ateliers de pratiques artistiques adaptés au niveau de chaque élève.

PROJET	Nombre de personnes touchées
Exposition « QUELLE NATURE ! »	1031
Exposition « ARRÊT SUR IMAGE »	1751
Exposition « Jardin Carré »	894
Projets Hors-Les-Murs	744
TOTAL	4420

Centre Culturel Juliette Drouet et Théâtre Victor Hugo

En 2023, 30 soirées spectacles ont été présentées et au total 32 spectacles programmés.

On compte 8 représentations scolaires, 5 soirées vagabondes et 38 représentations au total.

En 2023, la saison du centre culturel a voyagé dans les communes de :

- Fleurigné (De la sexualité des orchidées)
- Luitré-Dompierre (L'univers a un goût de framboise (spec-

tacle annulé)

- Louvigné-du-Désert (Andriamad - Batlik)
- Parcé (Sans queue ni tête)
- Quatre spectacles ont circulé dans 4 communes pour 369 spectateurs.

Au total, 8927 spectateurs ont assisté à des représentations au centre culturel Juliette Drouet ou au théâtre communautaire Victor Hugo.

TYPE UTILISATEURS	LIEUX	FRÉQUENTATION ANNUELLE
Saison Centre Culturel	CCJD	7 764
	TVH	1 163
	SAISON VAGABONDE	262
	SOIRÉES VAGABONDES (Exception 2022)	1 009
	Résidences (sorties)	75
Connaissance du Monde	CCJD	Pas en 2023
Associations/Commerciaux/autres	CCJD	9 706
	TVH	5 129
Autres services de Fougères Agglomération	CCJD	1 832
	TVH	1 486
TOTAL		28 426

Le Centre Culturel s'engage dans l'accompagnement de compagnies et de groupes à travers la création de spectacles, notamment par le biais de résidences, moment où les artistes peuvent investir un plateau, accompagnés de

techniciens du spectacle pour créer des temps d'explorations autour de la création des lumières, la mise en scène ... tout ce qui fait un spectacle.

3 compagnies ont été accueillies en résidence, et 2 autres

ont été soutenues via un apport en coproduction.
3 sorties de résidences ouvertes au public pour 75 spectateurs.

Concernant les locations, 40 jours d'exploitation du Centre Culturel pour des organismes locataires, qui ont accueilli 11 296 personnes ont été recensés.

Le théâtre Victor Hugo a quant à lui été loué 38 jours à des organismes qui ont accueilli 6 183 personnes.

Le Centre culturel a pu réaliser 3 projets de parcours à l'année :

- un projet théâtre pour les jeunes d'un IME (accompagnés ponctuellement par des lycéens) ;

- un projet théâtre pour 2 classes d'un lycée en option théâtre,
- un projet-découverte du Centre culturel en étant bénévole - ambassadeur.

La diversification des publics s'est poursuivie avec 4 projets ponctuels d'ateliers. Parmi les nouvelles structures visées, un collège (collège Julien Maunoir, à St-Georges-de-Reintembault), un institut médico-éducatif (l'IES Paul Cézanne) et une école (Frédéric Ozanam de St-Sauveur-des-Landes).

Durant l'année, 11 rencontres ont été organisées avec la mobilisation de structures très variées : 1 lycée, plusieurs collèges du Pays de Fougères, la Mission Locale, 1 IME, 1 structure d'action sociale et un autre service culturel de l'Agglomération.

L'Action Culturelle en quelques chiffres	
Nombre d'heures d'ateliers de pratique ou de sensibilisation	71
Nombre de personnes touchées	534
Nombre de structures participantes	13
Nombre d'artistes ou d'équipes artistiques mobilisés	11
Autres actions (bord de scène, rencontres, visites)	21
Actions menées en directions des élèves ou usagers des services culturels de FA	3
Nombre de personnes venues aux spectacles ou sorties de résidences issues du public de médiations	544

Conservatoire de Musique René Guizien

En 2022/2023, le Conservatoire à rayonnement intercommunal a accueilli 650 élèves au total répartis parmi les nombreux cursus et cycles proposés par le conservatoire. Cela représente 14 élèves de plus qu'en 2021/2022.

Parmi ces élèves, 616 viennent de communes de Fougères Agglomération et 34 sont issus d'une commune extérieure à l'agglomération.

Le Conservatoire dispose d'un parc de 194 instruments qui

sont loués aux élèves.

Le conservatoire mène tout au long de l'année plusieurs actions de sensibilisation artistique :

- Le dispositif « **Musique à l'école** » a permis sur l'année 2022/2023 à plus de **2 300 élèves** sur le territoire de bénéficier d'une éducation musicale. Grâce à ce dispositif, les élèves participent à plusieurs séances de pratique musicale tout au long de l'année.

• Répartition des élèves ou cycle par cursus

	2021/2022	2022/2023
Éveil musical / jardin musical / 1er Pas	63	85
Initiation	33	39
Cursus traditionnel / Parcours Diplômant	283	319
Parcours personnalisé	16	12
Parcours musiques plurielles	22	23
Cycle de Perfectionnement	3	4
Modules divers* / Gandhi	74	68
Parcours ensembles	179	177

Parcours ensembles	179	177
Parcours amateur	29	4
Parcours adapté	0	2
Total	702	733

* Parcours d'ensemble = pratique collective (Gandhi – éveil et jardin).

• Répartition des élèves inscrits par commune de Fougères Agglomération

	2021/2022	2022/2023
Bazouge-du-Désert (La)	4	5
Beaucé	12	13
Billé	9	7
Chapelle-Janson (La) /Fleurigné	17	21
Chapelle-Saint-Aubert (La)	0	0
Combourtille	3	3
Dompierre-du-Chemin	1	3
Fleurigné	10	11
Fougères	289	308
Javené	41	34
Laignelet	26	30
Landéan	8	5
Le Ferré	0	0
Le Loroux	9	10
Lécousse	55	47
Louvigné-du-Désert	5	6
Luitré Dompierre	11	6
Mellé	1	1
Monthault	0	0
Parcé	5	6
Parigné	17	9
Poilly	0	1
Romagné	52	53
Les rives du Couesnon (St Georges de Chesne, St Jean sur Couesnon, St Marc sur Couesnon)	4	6
Selles-en-Luitré (La)	6	4
Saint-Christophe-de-Valains	2	4
Saint-Georges-de-Chesné	0	0
Saint-Georges-de-Reintembault	1	1
Saint-Jean-sur-Couesnon	0	0
Saint-Marc-sur-Couesnon	0	0

Saint-Ouen-des-Alleux	0	0
Saint-Sauveur des Landes	19	20
Vendel	0	0
Villamée	2	2
Total	609	616

Répartition des inscrits de Fougères Agglomération entre les quatre tranches tarifaires (hors éveil, initiation et modules).

Les tranches sont déterminées en fonction du revenu fiscal de référence, la tranche 1 constituant la tranche de revenus fiscaux de référence les plus bas.

	2020/2021		2021/2022	
	Nombre d'inscrits	%		
Tranche 1	45	8.35	40	8.7
Tranche 2	40	7.42	42	9.2
Tranche 3	28	5.19	25	5.4
Tranche 4	426	79.04	349	76.5
TOTAL	539	100	456	100

• Classe orchestre au Collège Gandhi

76 élèves dont 32 garçons et 44 filles répartis entre les 4 niveaux du collège participent à la classe orchestre. Pour permettre la pratique musicale, le collège dispose

d'un parc instrumental de 42 instruments.

Une dizaine de représentations et concerts publics ont lieu au cours de l'année scolaire.

🎷 École communautaire de musique de Louvigné-du-Désert



• Répartition des élèves par classes d'âge – année scolaire 2022/2023

	Nombre d'élèves 2021/2022	Nombre d'élèves 2022/2023
De 0 à 5 ans	8	8
De 6 à 18 ans	69	73
19 ans et +	20	23
Total	97	104

• Données socio-économiques

Répartition par types d'inscription

Les 4 tranches tarifaires sont déterminées en fonction du quotient familial, la tranche A constituant la tranche de quotients familiaux les plus bas.

	2021/2022		2022/2023	
	Nombre d'élèves	%	Nombre d'élèves	%
Tranche A (solfège et/ou instrument)	16	16	12	16
Tranche B (solfège et/ou instrument)	27	28	15	20
Tranche C (solfège et/ou instrument)	32	33	17	23
Tranche D (solfège et/ou instrument)	4	4	1	1
Éveil musical	11	11	16	22
Chorale	4	4	10	14
Initiation instrumentale collective	0	0	2	3
Pratiques d'ensemble	2	2	1	1
Chant	1	1	0	0
Total	97	100	74	100

ARS (Allocation de rentrée scolaire) – indicateur du Conseil Départemental :

Sur 73 élèves de 6 à 18 ans inscrits, 23 sont bénéficiaires de l'ARS en 2022/2023 :

=> soit 31,51 % des élèves de 6 à 18 ans (contre 36 % en 2021/2022 pour 75 élèves dont 27 bénéficiaires de l'ARS)

• Répartition par classes instrumentales

	Nombre d'élèves 2021/2022	Nombre d'élèves 2022/2023
Bombarde	1	1
Clarinette	5	6
Flûte	8	10
Guitare	10	12
Percussions	20	17
Piano / Orgue	21	16
Saxophone	5	3
Trombone / Tuba	7	6
Trompette	7	4
Total	84	75

• Répartition par commune des élèves de Fougères Agglomération

	Nombre d'élèves 2021/2022	Nombre d'élèves 2022/2023
Bazouge-du-Désert (La)	7	11
Beaucé	1	1
Billé	0	0
Chapelle-Janson (La)	0	0
Chapelle-Saint-Aubert (La)	0	0
Combourtillé	0	0
Dompierre-du-Chemin	0	0
Fleurigné	0	0
Fougères	2	2
Javené	0	0
Laignelet	0	0
Landéan	1	1
Le Ferré	3	2
Le Loroux	0	0
Lécousse	1	1
Louvigné-du-Désert	47	49
Luitré / Dompierre	0	0
Mellé	6	7
Monthault	1	2
Parcé	0	0
Parigné	0	0
Poilly	5	5
Romagné	0	0
Selle-en-Luitré (La)	0	0
Saint-Christophe-de-Valains	0	0
Saint-Georges-de-Chesné	0	0
Saint-Georges-de-Reintembault	12	13
Saint-Jean-sur-Couesnon	0	0
Saint-Marc-sur-Couesnon	0	0
Saint-Ouen-des-Alleux	0	0
Saint-Sauveur des Landes	0	0
Vendel	0	0
Villamée	12	2
Total	88	96

• Élèves extérieurs à Fougères Agglomération

Médiathèque	Nombre d'élèves 2021/2022	Nombre d'élèves 2022/2023
Saint-Ellier-du-Maine	3	3
Saint-Martin-de-Landelles	0	0
Villechien	0	0
Saint-Hilaire-du-Harcouët	1	0
Landivy	0	1
Saint-Brice-de-Landelles	2	2
Les Loges Marchis	0	1
Bazouges-la-Pérouse	0	0
Parigny	0	0
Pontmain	1	1
Fougerolles du plessis	1	0
Montours	1	0
Savigny le vieux	0	0
Saint-Laurent de Tergatte	0	0
Sous-Total	9	8
Total	97	104

📖 Réseau de lecture publique

Tous les services sont gratuits : actions culturelles (spectacles, ateliers, projections, expositions), prêt et consultation de documents, accès à Internet, impression de documents.

• Chiffres-clés

- 25 médiathèques
- 25 agents et 250 bénévoles
- 1 carte unique gratuite pour utiliser tous les services
- 257 669 documents proposés (livres, CD, vinyles, partitions, DVD, jeux de société, jeux vidéo, revues, objets)
- 360 331 prêts de documents
- 275 actions culturelles pour tous les publics
- 125 648 visiteurs à la médiathèque de Fougères (102 145 en 2022)

- 4 événements rayonnant sur le réseau : prix BD Bulles à tout prix, prix de littérature Lire à tout prix, Salon du livre jeunesse, Contes vagabonds.

• Nouveautés

- Un catalogue unique pour les 25 médiathèques, consultable en ligne
- La possibilité de rendre les documents dans la médiathèque de son choix.

Médiathèque	Nombre d'habitants	Ouverture hebdo en heures	Nombre de personnes ayant emprunté dans la médiathèque	Nombre de documents	Nombre de prêts
Beaucé	1 322	7,5	66	3 206	2 833
Billé	1 067	6	64	4 033	2 392
Combourtillé	613	3,5	52	4 110	2 356
Fleurigné	917	13	115	6 058	5 256
Fougères	20 653	32	4 392	123 631	217 852

Javené	2 165	19	346	12 455	13 953
La Bazouge du Désert	1 065	8	117	3 339	3 884
Laignelet	1 201	8	85	4 109	2 793
Landéan	1 201	6	94	4 540	2 349
Le Loroux	626	4,5	22	1 743	498
Lécousse	3 322	17,5	321	10 688	19 594
Louvigné du Désert	3 331	17	206	11 256	8 252
Luitré Dompierre	1 818	18	447	11 633	23 445
Mellé	649	9	65	3 022	1 140
Parcé	647	2	38	3 734	659
Parigné	1 315	19	282	11 101	12 113
Poilly	367	2	17	944	556
Romagné	2 440	19,5	382	7 202	16 570
St Georges de Chesné	707	6	43	3 034	978
St Georges de Rlt	1 507	15	143	8 910	5 127
St Jean sur Couesnon	1 224	6,5	113	3 595	3 214
St Marc sur Couesnon	575	10	106	3 671	3 161
St Ouen des Alleux	1 320	11,25	194	6 304	8 205
St Sauveur des Landes	1 551	6,5	98	3 733	2 738
Vendel	403	2	26	1 618	413
Total				257 669	360 331

• 39^e édition du Salon du livre jeunesse

Jeudi 16, vendredi 17, samedi 18 et dimanche 19 novembre 2023

> À retenir

L'entrée au Salon est gratuite pour tous.

> Chiffres-clés

27 auteurs et illustrateurs conviés

3 000 élèves rencontrés

1 matinée dédiée à la petite enfance

2 expositions

7 600 entrées au Salon les vendredi, samedi et dimanche

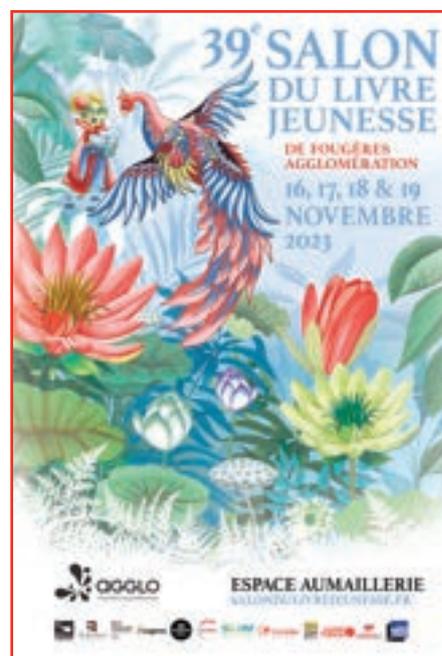
150 places pour les ateliers au Salon

200 places pour les ateliers dans les médiathèques

13 000 personnes touchées par les actions organisées.

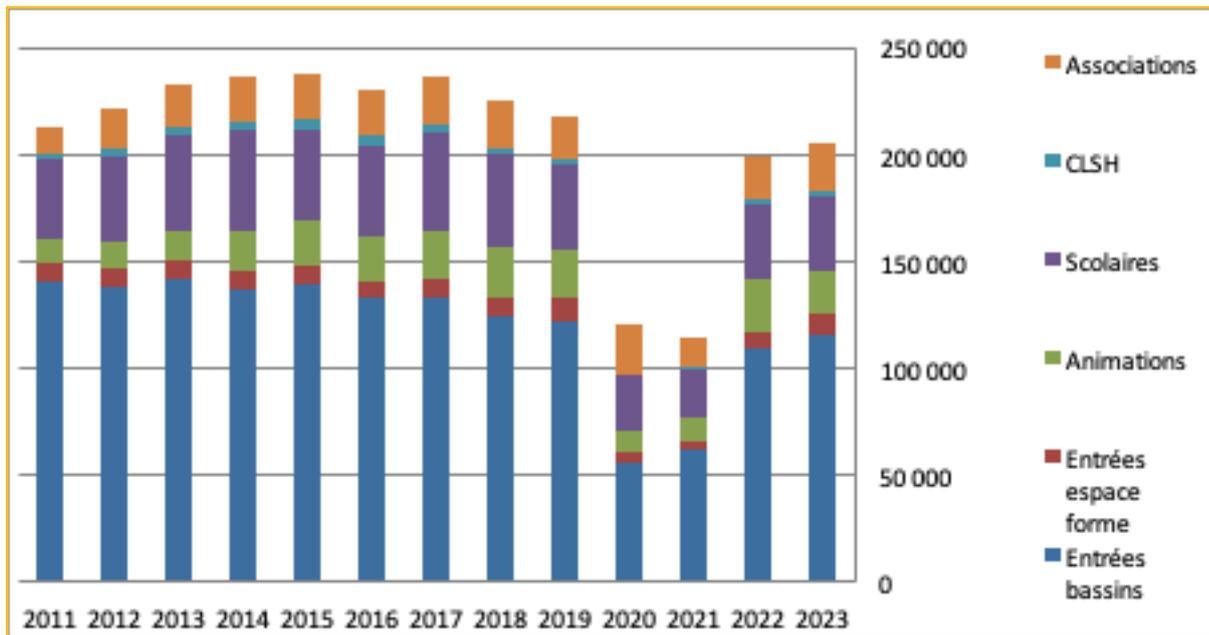
> Nouveauté

La Société des auteurs dans les arts graphiques et plastiques (ADAGP) a décerné au Salon le label « Salon approuvé par les auteurs et illustrateurs jeunesse », pour la qualité de l'accueil offert aux auteurs et illustrateurs invités.



Aquatis

Evolution de la fréquentation de 2011 à 2023

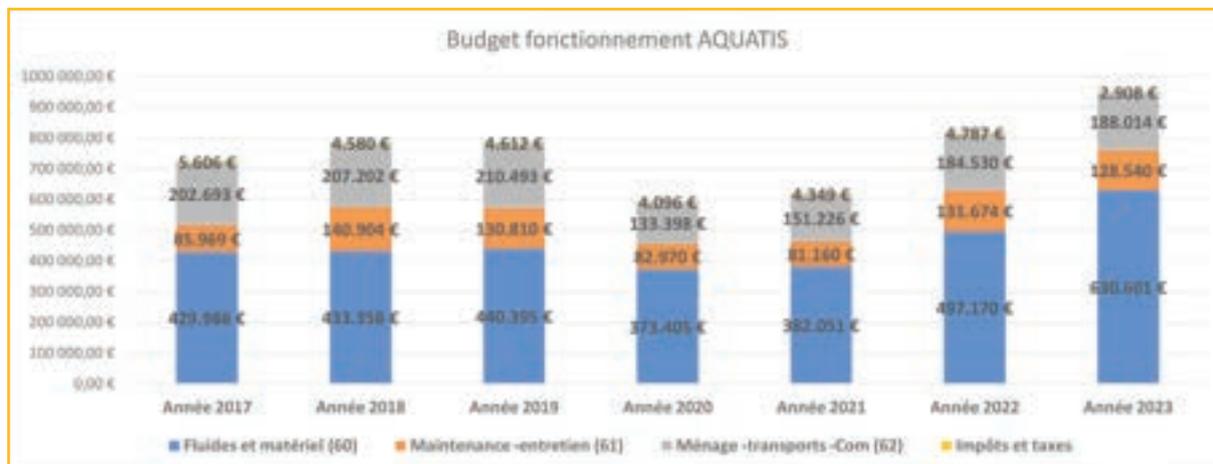


- Les chiffres reviennent quasiment à la fréquentation de 2019 (-6%)

Évolution des recettes de 2011 à 2022

La hausse des fréquentations ne se répercute sur les recettes pour cause de report de recettes budgétaire fin 2023 sur 2024 et par la vidange réalisée en 2023 et pas les années précédentes (sécheresse).

Évolution du coût du service entre 2011 et 2023



Le plan d'action d'économie d'énergie a permis de minimiser l'impact de la hausse des prix de l'énergie et des coûts de maintenance. Mais cela ne compense pas l'augmentation massive du prix de l'énergie (bois +54, 71%, Gaz +34,08 %, Electricité +154,48 %).

Dans le détail :

- Pour les fluides et le matériel (+21,16%) par rapport à 2022
- Les charges d'entretien et de maintenance réduites au minimum et seront décalées dans le temps et devront être compensées aussi en 2024 (-2,44 % par rapport à 2022).

- Les coûts de transports et d'externalisation du ménage sont stabilisés avec la prise en compte de l'inflation (+1,85 % par rapport à 2022)
- Les coûts de personnel sont en baisse malgré encore à de nombreux arrêts de travail de longue durée (- 4,34% par rapport à 2022)

Soit une hausse totale de 6,27 % des charges de fonctionnement par rapport à 2022

Base de loisirs de Chênedet

• Évolution des activités multi-support et éducation à l'environnement

Suite à l'arrivée de Samuel Grondin, animateur présent sur la base, les activités ont été plus nombreuses pour la saison 2023.

Années	Activités multi-sport (kayak / VTT, course d'orientation, tir à l'arc)	Education à l'environnement	Total
2017	1306	110	1416
2018	1365	225	1590
2019	785	350	1135
2020	156	50	206
2021	97	100	197
2022	106	25	131
2023	507	111	618

> Nouvelle prestation, location des infrastructures pour les prestataires

	Gîte Chênedet	Gîte Chalet	Gîte en pierres		Camping	Total
2017	6 350 €	15 027 €	2 150 €		1 966 €	25 493 €
2018	0 €	14 833 €	873 €		7 649 €	23 355 €
2019	0 €	9 720 €	0 €		5 437 €	15 157 €
2020	0 €	814 €	0 €		930	1 744 €
2021	0 €	1 750 €	0 €		2 316 €	3 666 €
2022	0 €	0 €	0 €		2 014 €	2 014 €
Nouvelle prestation	Location flotte kayak	Location set tir à l'arc ou V.T. T	Location Base nautique,	Location maison de la Forêt		1 744 €
2023	450 €		630 € *	2 918 €		3 666 €

Par ailleurs, depuis le 1er septembre 2023, le Centre équestre Equidome ouvre ses portes à l'année et est locataire des bâtiments de Fougères Agglomération.

Complexe sportif Albert Bouvet

Plusieurs conventions sont en place avec les écoles et collège de Saint-Georges ainsi qu'avec des associations de Saint-Georges, du Ferré et de Louvigné.

L'éducateur sportif est mis à disposition de plusieurs écoles : Marie Le Tensorer de Louvigné (école publique), Notre Dame de Louvigné (école privée), St Anne de La Bazouge du Désert (école privée), école de L'être de St Georges (école publique), école Ste Thérèse de St Georges et Poilley (école privée), collège Julien Maunoir de St Georges,

collège Roquebleu de St Georges ainsi que d'associations : gym sportive de Louvigné, tennis club de Louvigné, football Louvigné, badminton La Bazouge.

Des stages ont été organisés pendant les vacances scolaires : 7-10, 11-15 ans et ont accueilli beaucoup de jeunes d'inscrits (stage rapidement complet). Une organisation possible grâce au support d'un stagiaire en formation professionnelle.

SERVICES A LA POPULATION

Petite enfance

Fougères Agglomération est gestionnaire en régie de serAu 1er janvier 2023, Fougères Agglomération a restitué aux communes concernées les compétences Petite Enfance – Enfance – Jeunesse qu'elle exerçait de manière territorialisée.

Toutefois, Fougères Agglomération a assuré en 2023 une gestion transitoire des services en régie, afin de permettre d'organiser l'exercice effectif des compétences en appui des communes concernées, de saisir les instances paritaires et de préciser les conditions financières de retour dans le cadre de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées au cours de l'année.

- **La micro-crèche**, située sur la commune déléguée de Saint-Jean-sur-Couesnon, a conforté son fonctionnement et son attractivité en 2023. Ainsi, 28 enfants différents ont été accueillis au cours de l'année, pour un volume d'heures de présence de 17 542 h.

- **Le Relais Petite Enfance (RPE)**, couvrant les communes de Rives-du-Couesnon, La-Chapelle-Saint-Aubert, Saint-Christophe-de-Valains et Saint-Ouen-des-Alleux, a organisé 78 ateliers d'éveil, accueillant 23 assistants maternels différents et 85 enfants différents. Par ailleurs, 90 familles différentes ont bénéficié d'une information, collective ou individuelle, proposée par le RPE, tandis que 26 assistants maternels différents ont participé aux activités du relais au moins une fois dans l'année.

- **Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)** situés à Rives-du-Couesnon (sites de Saint-Georges-de-Chesné et Saint-Jean-sur-Couesnon) et Saint-Ouen-des-Alleux, de capacités d'accueil allant de 28 à 60 enfants selon les sites et selon les périodes, ont également conforté leur d'activité. Ainsi, 246 enfants différents ont été accueillis au cours de l'année à l'ALSH de Saint-Jean-sur-Couesnon, 57 à l'ALSH de Saint-Georges-de-Chesné et 110 à l'ALSH de Saint-Ouen-des-Alleux, pour un total de 68 153h heures d'accueil réalisées.

Maison de santé Pierre Besson

Propriétaire et gestionnaire de la maison de santé « Pierre Besson » à Louvigné-du-Désert, Fougères Agglomération a validé en 2023 le principe d'une extension du bâtiment, afin de favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé ainsi que la mise en œuvre du projet local de santé.

En 2023, la maison de santé accueillait :

- Des professionnels de santé libéraux (un cabinet d'infirmières, une pédicure-podologue, trois orthophonistes,

un audioprothésiste, deux ostéopathes et une praticienne en énergétique chinoise). Les loyers et participations aux charges ont généré 50 220 € de recettes au titre de l'année 2023.

- Des professionnels de santé salariés (médecins généralistes, assistantes médicales, sage-femme) dans le cadre d'un centre de santé géré par le centre hospitalier de Fougères; et de manière ponctuelle, des professionnels de santé extérieurs (deux coachs en Activité Physique Adaptée, 1 diététicienne-nutritionniste) pour des ateliers et consultations en lien avec le projet d'éducation thérapeutique de l'Association des Professionnels de Santé de Louvigné-du-Désert et et soutenu par l'Agence Régionale de Santé.

Contrat local de santé

- Le Contrat Local de Santé, signé en 2022 pour une durée de 5 ans, est un outil porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé Bretagne, ainsi que Fougères Agglomération et Couesnon Marches de Bretagne. Son objectif est de mettre en œuvre des actions afin de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Afin de renforcer l'axe « Développement de l'accès aux soins et l'attractivité du territoire pour les professionnels », une chargée de mission est arrivée en renfort en septembre 2023, pour une durée d'un an.

En 2023 :

- Un projet travaillé conjointement avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Pays de Fougères (CPTS), une association qui regroupe des professionnels de santé, a permis d'accueillir 7 internes du Centre Hospitalier de Fougères, lors d'un temps de convivialité, aux Urbanistes. L'objectif a été de leur présenter le territoire et ses atouts, de leur faire rencontrer des professionnels de santé exerçant sur Fougères Agglomération et de leur distribuer une « box de bienvenue » à l'effigie de Fougères, être au bon endroit.

- Fougères Agglomération a aussi accompagné l'émergence de l'option « Parcours Santé » au sein du Lycée Jean-Baptiste Le Taillandier. Afin de soutenir ou d'initier la volonté d'élèves de se diriger vers des études de santé (paramédicales et médicales). Lancement prévu en avril 2024 auprès des élèves de Seconde intéressés.

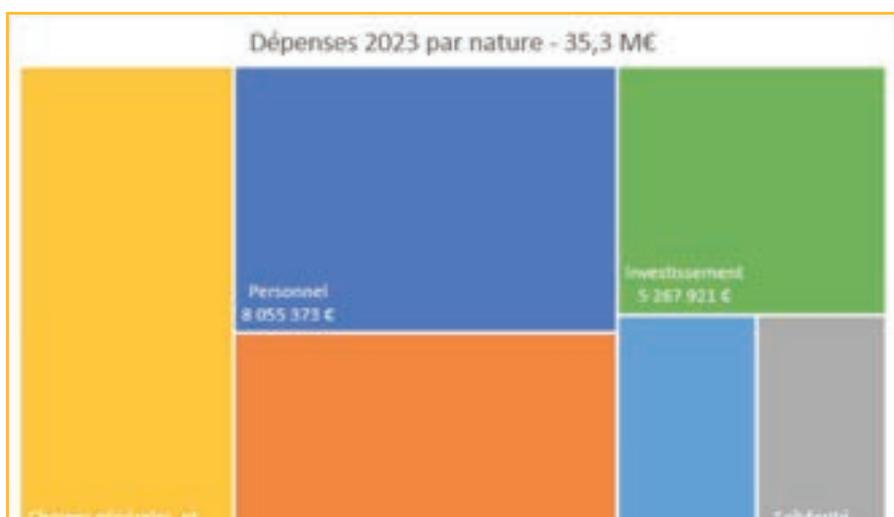
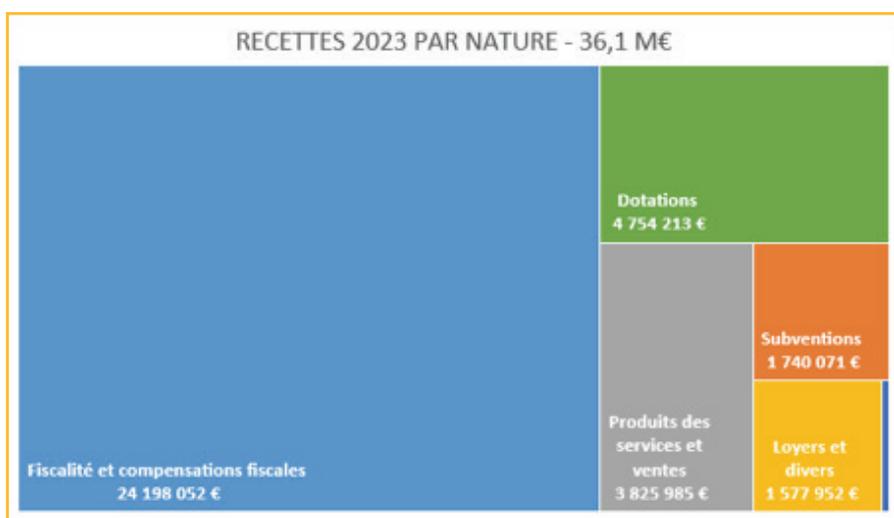
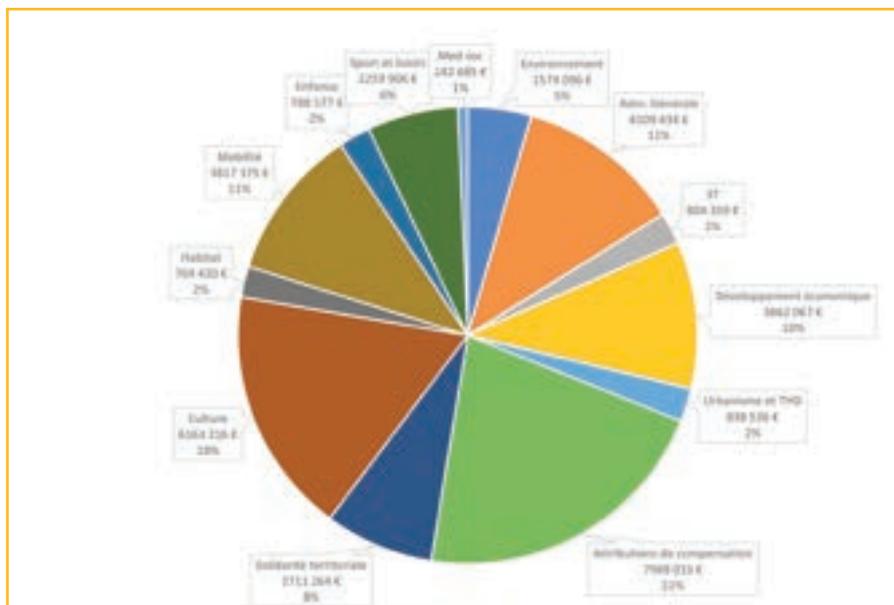
- Une dizaine de rencontres ont été menées avec les Maires de plusieurs communes de Fougères Agglomération, afin de recueillir des éléments sur le contexte d'accès aux soins au sein de leur communes respectives. Ces éléments seront mis à profit en 2024, pour la création d'un onglet « Installation des professionnels de santé » sur le site internet Fougères, être au bon endroit.

- Vitré communauté, Fougères Agglomération et Couesnon Marches de Bretagne se sont accordés sur la création d'un Conseil local de santé mentale (CLSM). Un chargé de mission sera recruté en mai 2023.

EXECUTION BUDGETAIRE

Structure du compte administratif 2023

- Répartition des dépenses par politiques publiques



Le budget principal au compte administratif 2022

• Section de fonctionnement

En 2023, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 3 % par rapport à 2022.

Toutefois, les recettes ont augmenté de 4 % par rapport à 2022.

Le taux de réalisation des recettes réelles de fonctionnement est de 103,28 % contre 102,72 % en 2022.

Le résultat de fonctionnement 2023 constitue le solde entre les recettes et les dépenses + les résultats des années antérieures.

	CA 2023
Recettes de fonctionnement	36 086 265,88
Dépenses de fonctionnement	- 32 780 156,38
= Résultat de fonctionnement	3 306 109,50
+ reprise excédent cumulé N-1	3 160 181,35
Solde = résultat cumulé N	6 466 290,85

• Section d'investissement

Le résultat d'investissement est le solde des recettes d'investissement moins les dépenses d'investissement, corrigé du résultat d'investissement cumulé 2022. En 2023,

le résultat est un déficit de 1,4 M € qui sera repris au budget 2024. Il est plus faible qu'en 2022 grâce notamment au remboursement de l'avance de l'Espace Aumaillerie.

	CA 2023
Recettes d'investissement	7 564 905,75
Dépenses d'investissement	- 6 571 815,95
= Résultat d'investissement	993 089,80
+ reprise déficit cumulé N-1	- 2 390 538,20
Solde = déficit d'investissement repris N+1	-1 397 448,40

Des reports de crédits 2023 ont également été repris sur 2024 (en dépenses, il s'agit du montant des travaux déjà engagés et en recettes, des subventions notifiées mais non perçues). Ces reports sont financés si besoin par le résultat de fonctionnement :

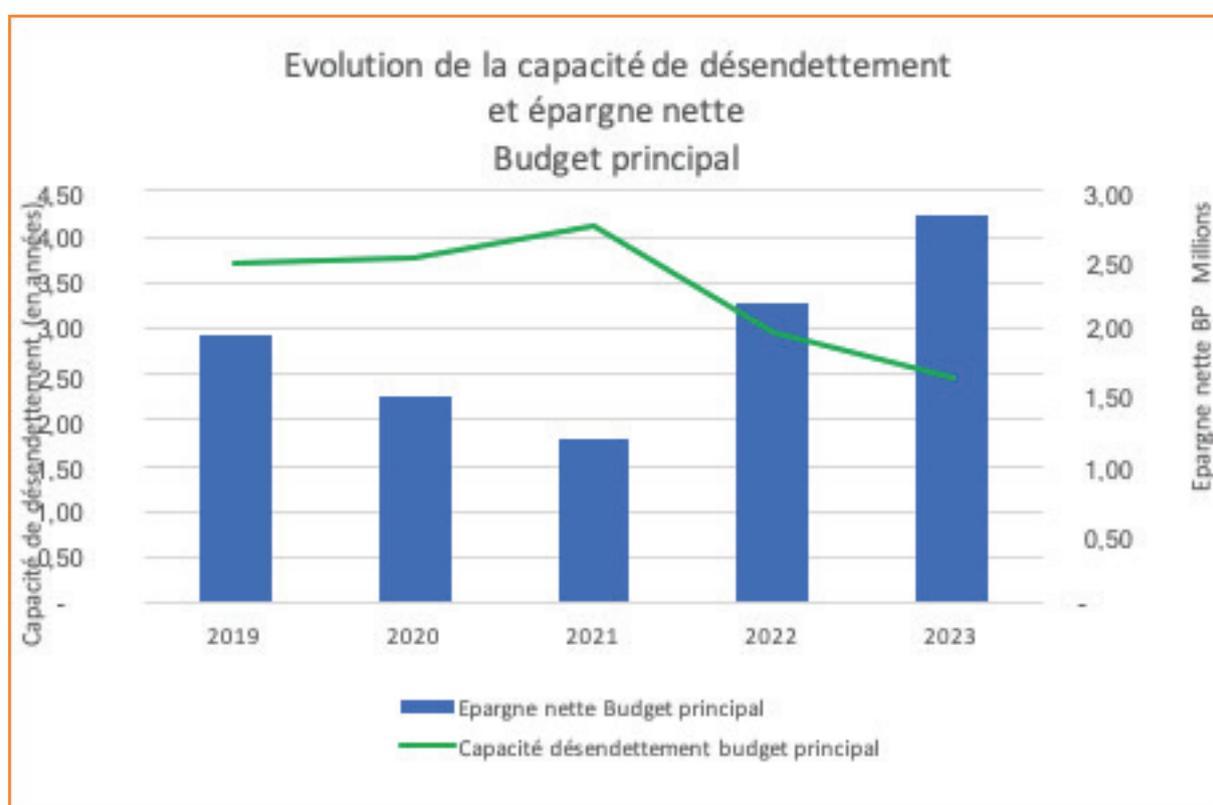
	CA 2023
Solde investissement à reporter	- 1 397 448,40
Reports de dépenses 2023 sur 2024	- 1 181 699,84
Reports de recettes 2023 sur 2024	675 682,00
Solde reports N sur N+1 à financer	- 506 017,84
Déficit global d'investissement	- 1 903 466,24

Le besoin de financement de l'investissement est donc de 1,9 M €.

Il va être couvert par le résultat cumulé de fonctionnement 2023 (6,47 M €).

	CA 2023
Résultat global de fonctionnement N	6 466 290,85
Besoin de financement section d'investissement	- 1 903 466,24
Solde = excédent de fonctionnement 2023 repris en 2024	4 562 824,61

• Capacité de désendettement



📌 Budgets annexes hors zones

• Section de fonctionnement

	Transports	SPANC	Parc d'animation	Chênedet	Centre culturel	Bâtiments blancs	Assainissement DSP
Total recettes de fonctionnement	2 622 980,60	491 334,82	1 135 115,72	690 954,78	720 912,43	586 638,84	717 168,70
Total dépenses de fonctionnement	2 546 967,53	532 803,10	1 206 994,15	629 962,26	500 786,76	584 572,54	550 044,20

• Section d'investissement

	Transports	SPANC	Parc d'animation	Chênedet	Centre culturel	Bâtiments blancs	Assainissement DSP
Total recettes d'investissement	712 091,88	164 620,20	34 825,52	961 063,23	406 303,90	1 387 509,53	400 696,55
Total dépenses d'investissement	1 248 243,13	187 648,52	29 839,96	926 756,67	681 631,70	1 028 008,27	1 053 228,73

Budgets de zones

Un déficit de fonctionnement est dû à des ventes de terrains à un prix plus faible que le prix de revient sauf si le budget principal a équilibré les budgets via une subvention. Un

déficit d'investissement implique que les travaux ont été faits sans que cela soit couvert totalement par un emprunt ou une avance : le déficit ne sera comblé qu'au fil des ventes..

Section de fonctionnement

	Cimette 2	La Grande Marche	La Meslais	Plaisance	Aumallerie	Poligone
Total recettes de fonctionnement	101 793,90	722 216,66	2 323 992,31	2 502 679,17	2 718 846,97	861 789,38
Total dépenses de fonctionnement	101 793,90	722 216,66	2 326 199,91	2 483 986,78	1 489 100,98	864 203,55
Résultat de fonctionnement 2022	0	0	- 2207,60	18 692,39	1 229 745,99	- 2 414,17
Excédent ou déficit de fonctionnement 2021	- 0,40	5 422,22	138 838,53	694 897,22	362 255,59	826 903,12
Résultat cumulé 2022	- 0,40	5 422,22	136 630,93	713 589,61	1 592 001,58	824 488,95

• Section d'investissement

	Cimette 2	La Grande Marche	La Meslais	Plaisance	Aumallerie	Poligone
Total recettes de fonctionnement	91 633,90	572 216,66	2 311 701,66	2 443 086,31	1 355 838,43	861 393,55
Total dépenses de fonctionnement	101 793,90	722 216,66	2 351 412,82	2 608 969,25	2 064 668,66	861 789,38
Résultat de fonctionnement 2022	- 10 160	- 150 000	- 39 711,16	- 165 882,94	- 708 830,23	- 395,83
Excédent ou déficit de fonctionnement 2021	- 91 633,90	- 164 637,96	93 990,57	-848 102,34	- 351 835,02	- 836 290,29
Résultat cumulé 2022	- 101 793,90	- 314 637,96	54 279,41	- 1 013 985,28	- 1 060 665,25	- 836 686,12

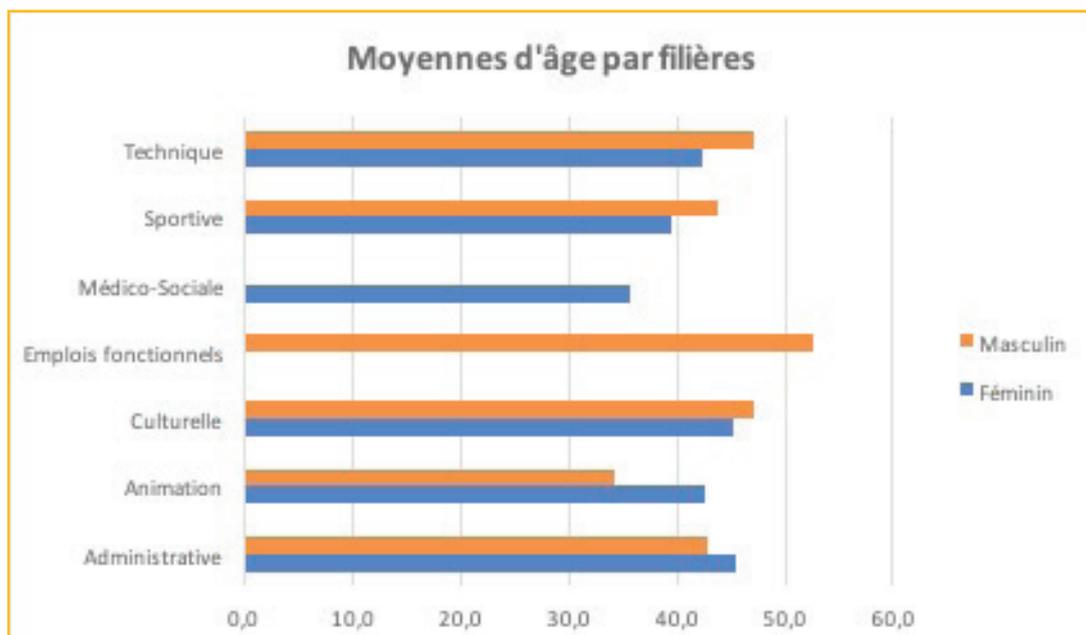
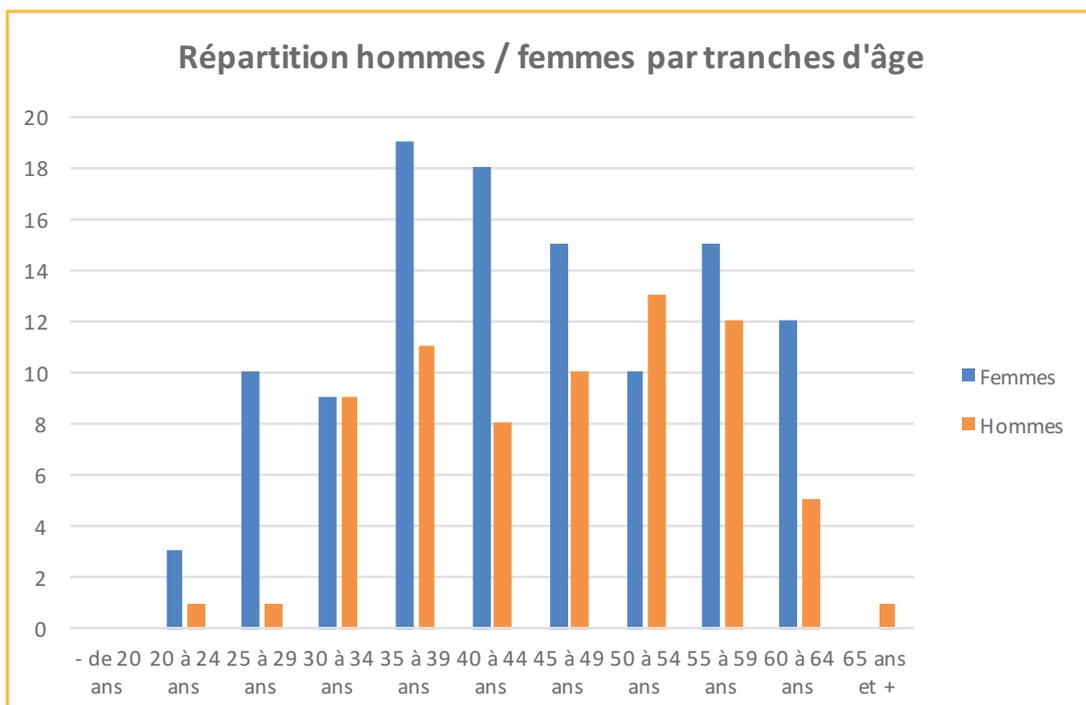
RESSOURCES HUMAINES

Rapport sur l'égalité femmes / hommes

Les effectifs permanents présents au 31 décembre 2023, prenant en compte les titulaires, contractuels et stagiaires, s'établissent à 182 agents, dont 111 femmes et 71 hommes, soit un taux de féminisation de 61,0%.

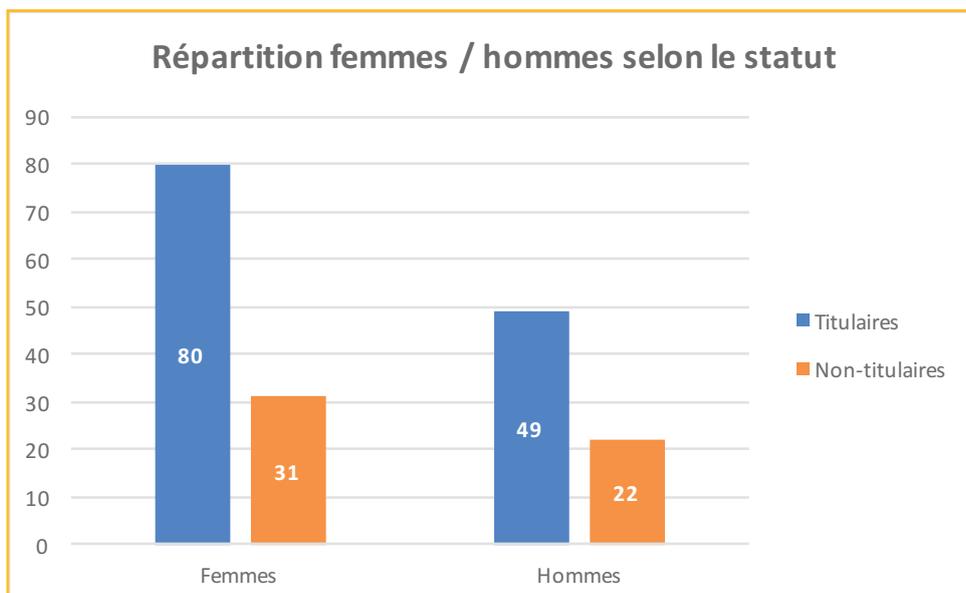
• Répartition des effectifs permanents selon l'âge.

En 2023, la moyenne d'âge est de 45 ans.



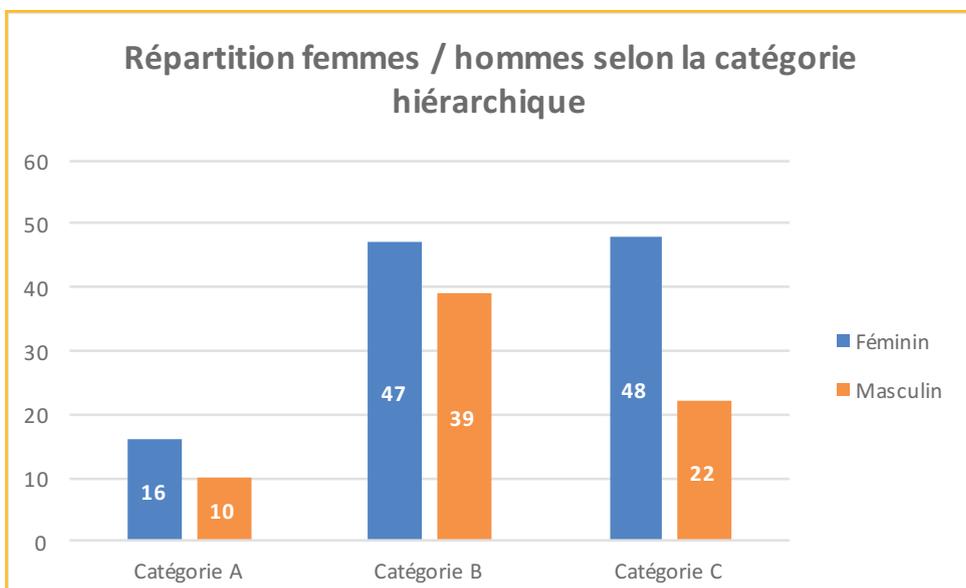
• Répartition des effectifs selon le statut

71% des effectifs permanents de Fougères Agglomération sont composés d'agents titulaires. Les femmes représentent 62% de cette catégorie.



• Répartition des effectifs selon la catégorie

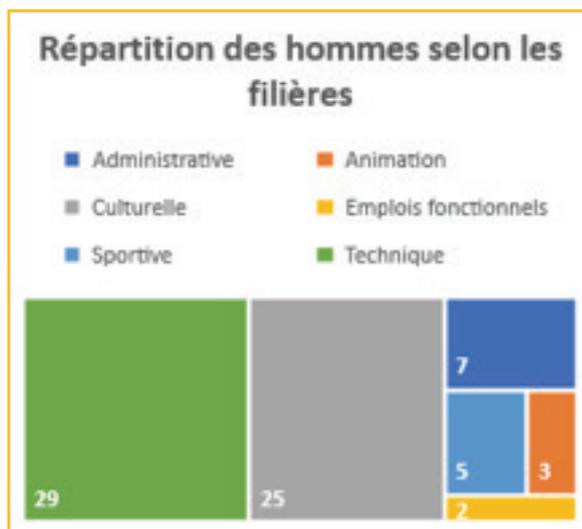
Globalement, la catégorie A est la moins représentée au sein de Fougères Agglomération, avec 14,3% des effectifs, quand les catégories B et C en représentent respectivement 47,2% et 38,5%. Les femmes sont majoritaires dans les trois catégories : 61,5% en catégorie A, 54,7% en catégorie B et 68,6% en catégorie C.



• Répartition des effectifs selon la filière

68% des effectifs permanents de Fougères Agglomération sont composés d'agents titulaires.

Les femmes représentent 59% de cette catégorie.



• Encadrement

Le CODIR est composé de 4 hommes et 2 femmes : le Directeur Général des Services, le Directeur Général Adjoint, la Directrice adjointe du Pôle Culture et Responsable de la Contractualisation, la Directrice du Pôle Aménagement, le Directeur du Pôle Loisirs et le Directeur des Services Techniques.

Les directions de services sont assumées par 12 femmes et 7 hommes. Quant à l'encadrement intermédiaire, celui-ci est assuré par 3 femmes et 6 hommes.

• Rémunérations

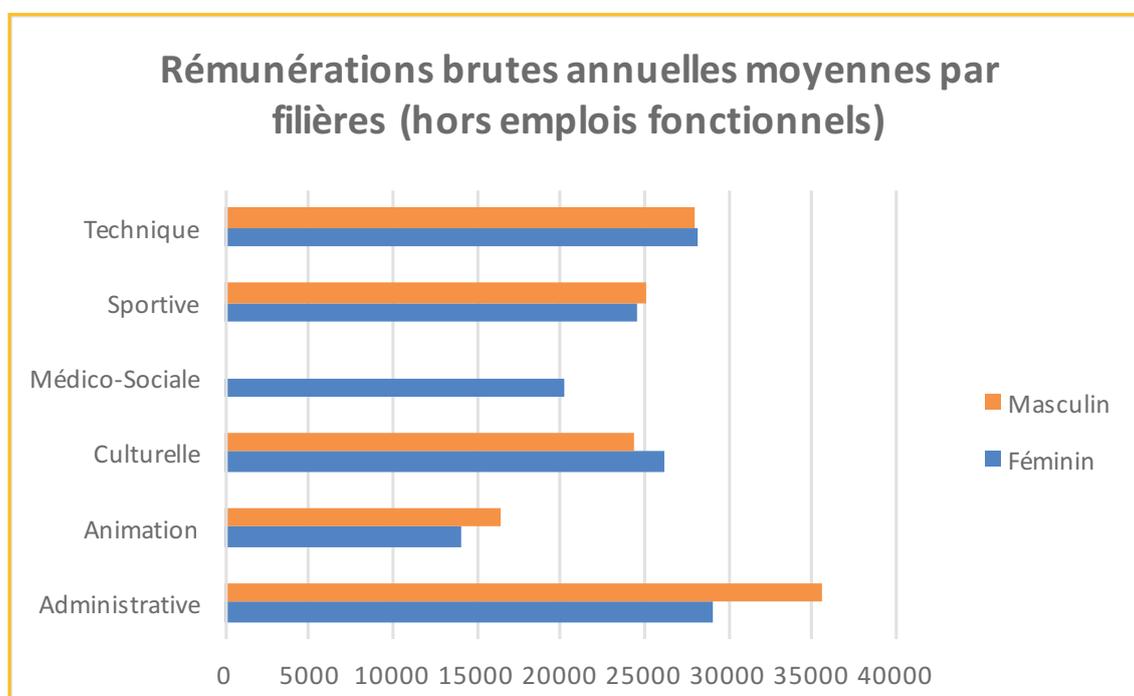
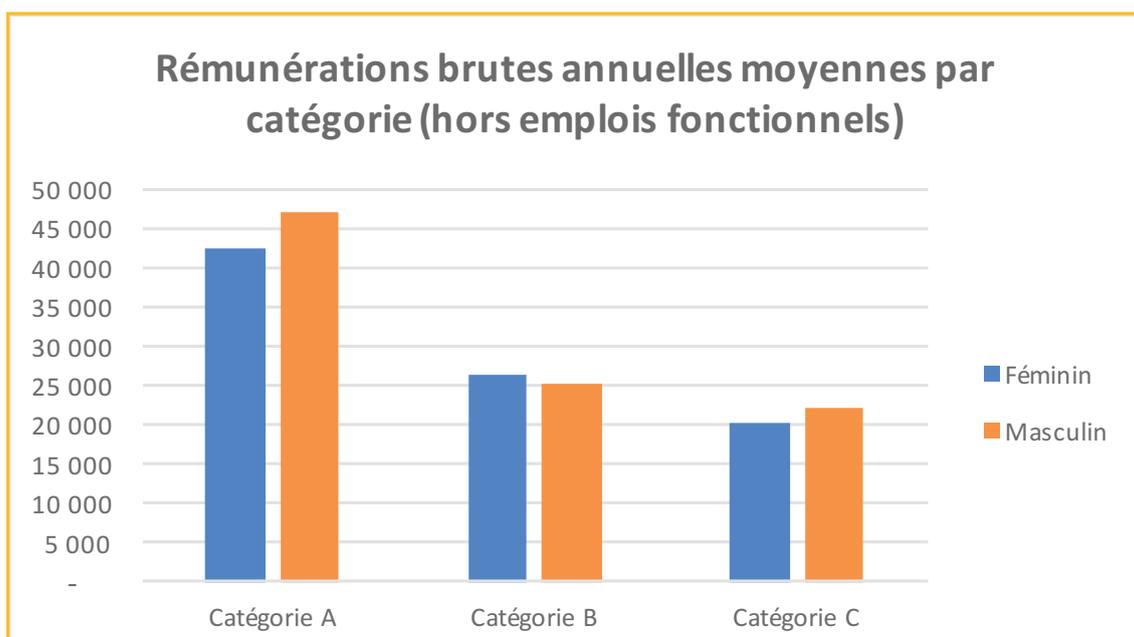
Les 10 plus hautes rémunérations de la collectivité totalisent un montant brut annuel de 649 922 €, dont bénéficient 4 femmes et 6 hommes :

En 2023, le total des salaires bruts annuels s'élevait à 562 575 € pour les 10 premières rémunérations hommes, et à 507 474 € pour les 10 premières rémunérations femmes.

Hors emplois fonctionnels, la moyenne des rémunérations brutes annuelles se chiffrait à

25 997 € pour les 111 agents femmes, et à 26 731 € pour les 69 agents hommes. Hommes et femmes confondus, la moyenne se fixe à 26 278 €.

Rang	Genre
1	Homme
2	Homme
3	Femme
4	Femme
5	Homme
6	Femme
7	Femme
8	Femme
9	Homme
10	Homme

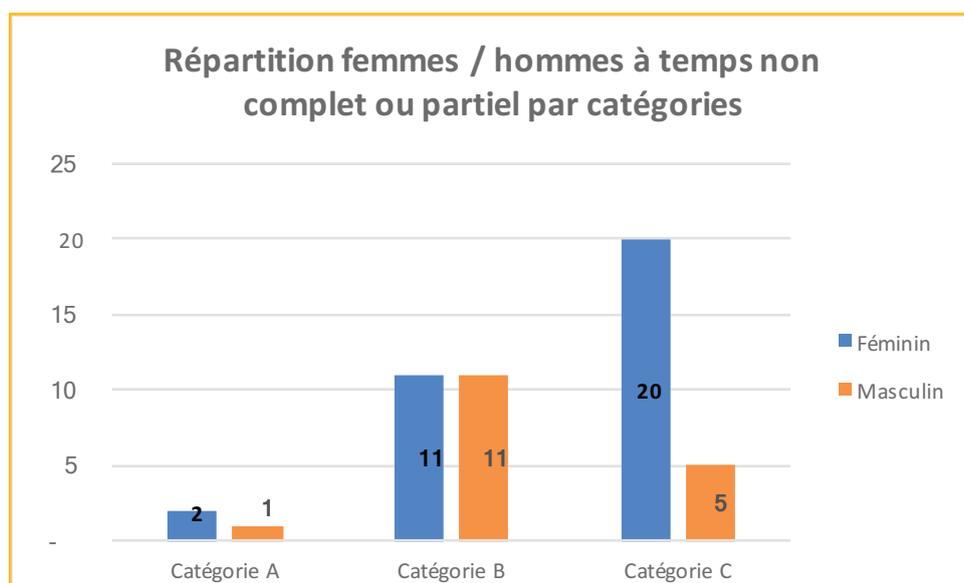


Au cours de l'année 2023, Fougères Agglomération a rémunéré 306 agents, tous statuts confondus, sur emplois permanents et emplois non permanents, dont 183 femmes (60%) et 123 hommes (40%). La rémunération brute annuelle de l'ensemble de ces agents s'élève à 5 379 880 €.

• Organisation du travail

37 agents (hors agents partis en cours d'année) ont bénéficié du télétravail en 2023, dont 29 femmes et 8 hommes. Le télétravail est autorisé une journée par semaine, conformément à la Charte, à l'exception des mercredis et vendredis. Ainsi, sur les 37 agents concernés, 14 télétravaillent le lundi, 7 le mardi, et 16 le jeudi.

S'agissant du temps de travail, 50 agents, soit 27% des effectifs sur emplois permanents et présents au 31 décembre 2023, occupent des postes avec un temps de travail réduit, c'est-à-dire à temps non complet, ou à temps partiel.



• Vie personnelle

En 2023, 3 agents femmes ont bénéficié de congés maternité / pathologiques pour une durée totale de 521 jours, et 4 agents hommes ont bénéficié de congés paternité pour une durée totale de 110 jours.

Par ailleurs, 80,5 jours ont été accordés dans le cadre d'autorisations spéciales d'absence « pour enfant malade », dont 59,5 pour des agents femmes et 21 pour des agents hommes.

• Carrière

- Deux promotions internes ont eu lieu en 2023, dont un agent femme et un agent homme.

- 6 agents femmes et 8 agents hommes ont bénéficié d'un avancement de grade.

- 2 agents femmes et 1 agent homme ont été stagiaires.

- Enfin, 3 agents femmes et un agent homme sont partis en retraite au cours de l'année.

• Formation

Sont comptabilisées ici les journées correspondant à des formations CNFPT des agents sur emploi permanent présents au 31/12/2023, avec présence attestée, suivies en intégralité ou majoritairement sur l'année 2023, ce qui permet d'observer un effort de formation significativement plus important chez les agents femmes.

Type de formation	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total général
Autre	32,5	99,5	81,5	213,5
Hommes	10,0	34,5	9,0	53,5
Femmes	22,5	65,0	72,5	160,0
Intégration	10,0	30,0	15,0	55,0
Hommes	10,0			10,0
Femmes		30,0	15,0	45,0
Prépa concours		0,2	23,0	23,2
Femmes		0,2	23,0	23,2
Total général	42,5	129,7	119,5	291,7



agglo
FOUGÈRES AGGLOMÉRATION

Fougères Agglomération
Parc d'Activité de l'Aumallerie
1 rue Louis Lumière
CS 70665 La Selle-en-Luitré
35306 Fougères Cédex